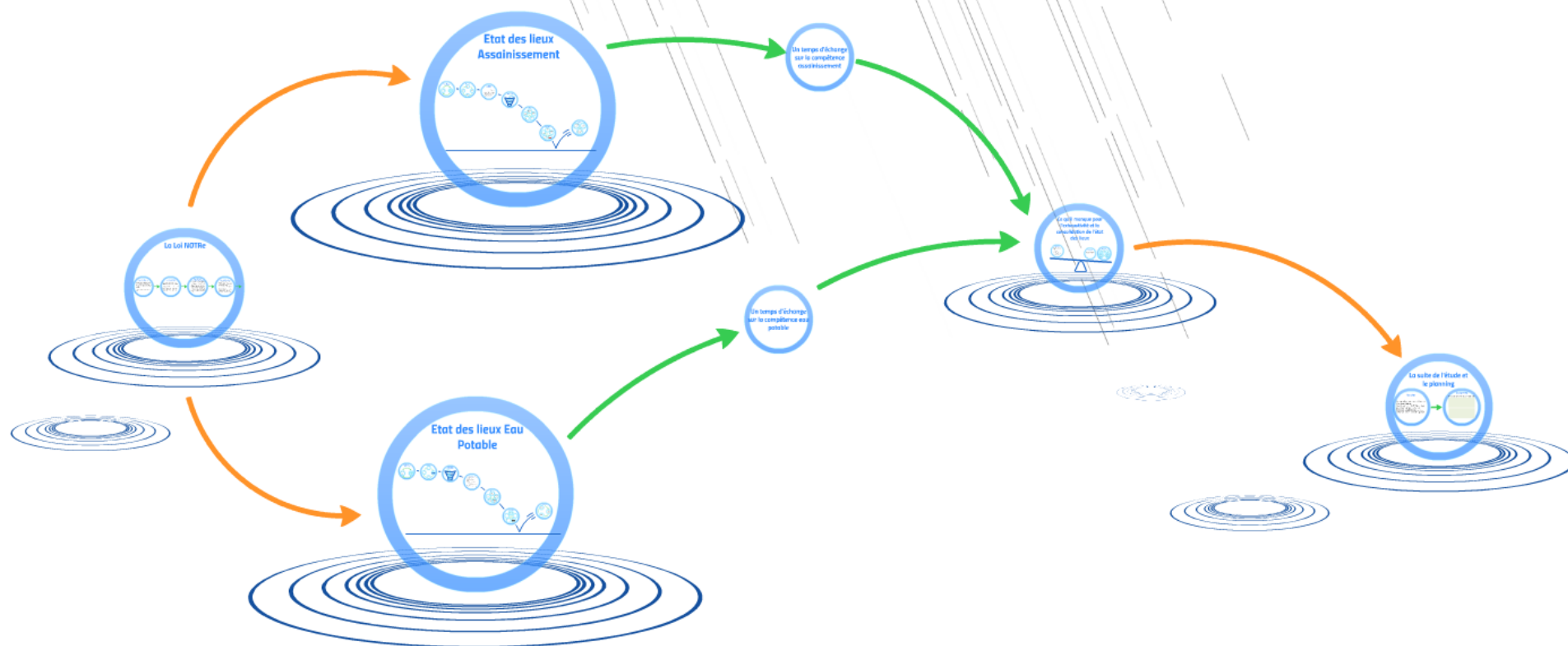


Charlieu Belmont Communauté

Etude de transfert de compétences



La Loi NOTRe

Les compétences

La compétence eau : tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine est un service d'eau potable.

La compétence assainissement : assainissement collectif, assainissement non-collectif et eaux pluviales.

Le cadre général

Les compétences eau et assainissement deviennent optionnelles au 1er janvier 2018.

Elles deviennent obligatoires au 1er janvier 2020. Un syndicat exerçant une compétence sur un territoire appartenant à 3 EPCI, la CC peut se substituer aux communes au sein de l'EPCI.

Des éléments en cours de discussion

Compétence eau potable : un regroupement de communes est autorisé. L'absence de l'eau est un service de plus de compétences qui peuvent être exercés par une commune ou par un syndicat. Les compétences eau et assainissement sont exercées par une commune ou par un syndicat. Les compétences eau et assainissement sont exercées par une commune ou par un syndicat.

Assainissement : Les communes exerçant des compétences eau et assainissement peuvent être regroupées en un syndicat. Les communes exerçant des compétences eau et assainissement peuvent être regroupées en un syndicat. Les communes exerçant des compétences eau et assainissement peuvent être regroupées en un syndicat.

Les conséquences

ESP : l'ESP doit se substituer à la commune comme co-contractant jusqu'au terme du contrat de délégation de service public. Il est donc possible de faire passer des modes de gestion différents sur un même territoire communal.

Règle : il est un résultat nécessaire de joindre les règles existantes à une règle unique.

Concernant l'harmonisation des tarifs, aucun texte n'impose une harmonisation immédiate à la date de la prise de compétences. Une période de « convergence tarifaire » est nécessaire, dont la durée et les termes doivent être choisis en fonction du contexte des collectivités.

Les compétences

La compétence eau : tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine est un service d'eau potable.

La compétence assainissement : assainissement collectif, assainissement non-collectif et eaux pluviales.



Le cadre général

Les compétences eau et assainissement deviennent optionnelle au 1er janvier 2018.

Elles deviennent obligatoires au 1er janvier 2020.

Un syndicat exerçant une compétence sur un territoire appartenant à 3 EPCI, la CC peut se substituer aux communes au sein de l'EPCI.

Des éléments en cours de discussion

Congrès des Maires 2017 : un assouplissement du transfert est évoqué. Il pourrait être bloqué si un minimum de 25% des communes représentant au moins 20 % de la population adopte une délibération en ce sens. En outre, un syndicat qui se trouve à cheval sur deux intercommunalités seulement pourrait perdurer après le transfert de la compétence.

Proposition de loi : Les communes membres d'une CC qui n'exerce pas, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % d'entre elles représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026.

Si, après le 1er janvier 2020, une CC n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, l'organe délibérant de la communauté de communes peut également, à tout moment, se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de ces compétences par la communauté. Les communes membres peuvent toutefois s'opposer à cette délibération, dans les trois mois, dans les conditions prévues au premier alinéa.

Les conséquences

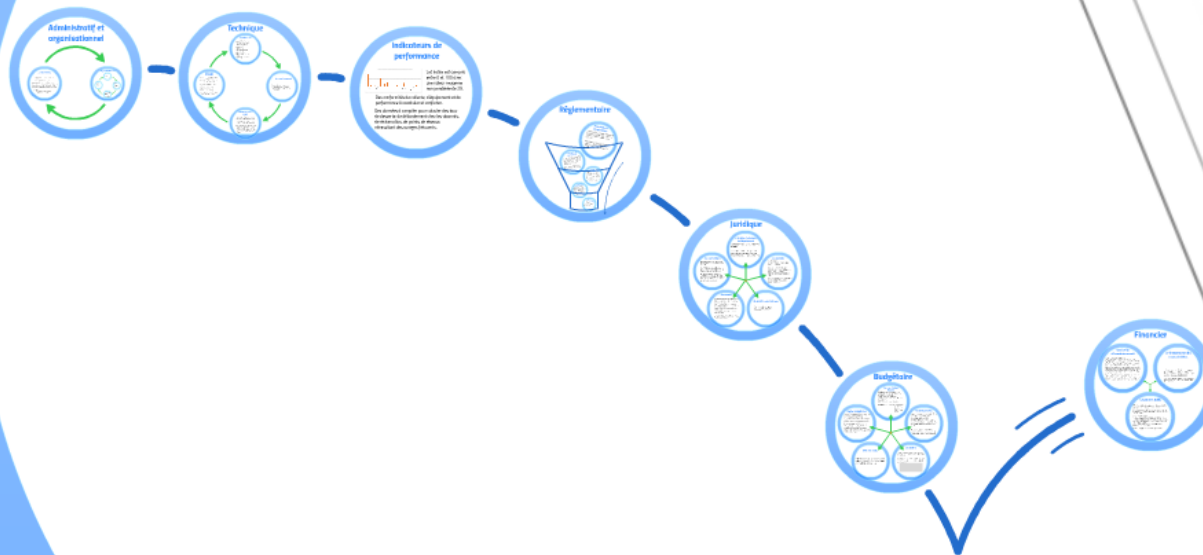
DSP : L'EPCI devra se substituer à la commune comme co-contractant jusqu'au terme du contrat de délégation de service public. Il est donc possible de faire coexister des modes de gestion différenciés sur un même territoire communautaire.

Régie : Il est en revanche nécessaire de fusionner les régies existantes au sein d'une unique régie.

Concernant l'harmonisation des tarifs, aucun texte n'impose une harmonisation immédiate à la date de la prise de compétences.

Une période de < convergence tarifaire > est nécessaire, dont la durée et les termes doivent être choisis en fonction du contexte des collectivités.

Etat des lieux Assainissement



Administratif et organisationnel

Administratif

La compétence assainissement – assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales.

Compétence communale

23 communes avec un ou plusieurs systèmes d'assainissement collectif.

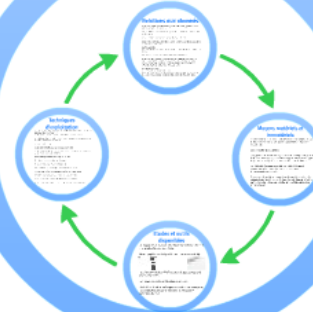
1 système d'assainissement décentralisé sur le département de Seine-et-Marne pour les communes d'Écouche (42), de Coulbosc (71) et de Saint-Ignace (71).

Une convention a été signée le 11/06/1997 pour l'exploitation de la station d'épuration de Pouilly sur Charais pour une durée de 12 ans avec faculté de tacite reconduction par périodes successives de 5 ans. Elle a été complétée le 01/11/2010 par une convention d'assistance technique pour l'entretien de 3 postes de relèvement et d'un débouloir d'orage.

2 contrats de délégation :

- Caillier (Molay) du 10/10/2012 au 30/09/2032,
- La Grèze (Suez) du 25/02/10 au 24/02/2023.

Organisationnel



Administratif

La compétence assainissement = assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales.

Compétence communale

23 communes avec un ou plusieurs systèmes d'assainissement collectif.

1 système d'assainissement à cheval sur le département de Saône et Loire pour les communes d'Ecoche (42), de Coublanc (71) et de Saint Igny de Roche (71).

Une convention a été signée le 11/08/1987 pour l'exploitation de la station d'épuration de Pouilly sous Charlieu pour une durée de 12 ans avec faculté de tacite reconduction par périodes successives de 5 ans. Elle a été complétée le 01/11/2016 par une convention d'assistance technique pour l'entretien de 3 postes de relèvement et d'un déversoir d'orage.

2 contrats de délégation :

Cuinzier (Véolia du 10/10/2012 au 30/09/2032),
La Gresle (Suez du 25/02/10 au 24/02/2022).

[illegible][illegible]

Moyens matériels et immatériels

Pas de matériel affecté à 100% à des services d'enseignement. Il s'agit du matériel commun qui sert pour l'enseignement collectif et les cours particuliers.

De la filigrane pour 2 services.

Les logiciels de facturation des régress sont ceux de corrélate bio générale du Dr. Corneille. Toutes les communes en règle ont la même légende de facturation en qui facilite la lecture des bilans d'élèves.

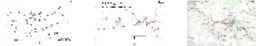
Le SAGEP, petit engagement du matériel aux collectivités ayant convenu, pour les inspections littéraires de régression d'enseignement retournant.

Series le mode de gestion qui sont retenus, des manifestations ou des comparaisons. Parmi ceux sont révisés pour élargir de leur le matériel. Hors d'un bon gestion et exploitation des services d'enseignement.

Etudes et outils disponibles

La disponibilité, le niveau de précision et de fiabilité des plans est très variable d'un système à l'autre.

Aucun synoptique n'est disponible en assainissement collectif.



Les bilans annuels de la MAGÉ ont été collectés et sont, pour la plupart, disponibles.

Les rapports annuels des délégataires des 2 DSR

19 Schémas directeurs ou Diagnostic ayant 11 ans en moyenne, les zonages d'assainissement et d'eau pluviales pour 7 communes, les PLU.

Techniques d'exploitation

- **Slide 4** des slides de recherche sur le sujet : recherche sur les 2/3 du sujet pour constituer la première et la deuxième partie de l'explo.
- **2 slides** et **un schéma** montrant des liens entre les services, les LSP et les jeux d'exploits utilisés.
- **Slide des 20 questions** et **2 slides** sur le LSP et les jeux d'exploits. Recherchez le sujet pour le sujet, les schémas, les schémas.
- **Slide des 20 questions**
- **Recherchez les liens** entre les liens d'exploits et les liens de la partie 1.
- **2 slides** et **un schéma** montrant des liens entre les services, les LSP et les jeux d'exploits utilisés.
- **Slide des 20 questions** et **2 slides** sur le LSP et les jeux d'exploits.
- **Recherchez les liens** entre les liens d'exploits et les liens de la partie 1.
- **Slide des 20 questions** et **2 slides** sur le LSP et les jeux d'exploits.
- **Recherchez les liens** entre les liens d'exploits et les liens de la partie 1.
- **Slide des 20 questions** et **2 slides** sur le LSP et les jeux d'exploits.

Relations aux abonnés

En régie, pas d'astreinte formelle mais les agents et les élus restent joignables en cas de problématique particulière ou urgente.

Cette facturation est confiée à 57 % à Véolia, 9 % à Suez, 4 % à Saur et elle est réalisée à 30 % par les communes.

22 % des communes ont une facturation annuelle et 74 % semestrielle.

Les communes sont très peu au fait des montants d'impayés voire des abandons de créances de leur service d'assainissement.

Les RPQS et SISPEA :

Une seule commune ne rédige pas de RPQS et parmi celles les rédigeant, 2 ne le font pas tous les ans.

A noter que c'est Véolia qui rédige le RPQS de la commune de Cuinzier.

Le taux de rédaction du RPQS est donc très satisfaisant mais il faut noter que certains rapports sont faiblement renseignés et que certaines données paraissent peu fiables. 26 % des communes ne saisissent pas les données du RPQS sur SISPEA et parmi les collectivités faisant cette saisie, 1 ne le fait pas tous les ans.

Les règlements de service :

21 des 23 services ont un règlement de service.

Analyse fine pour proposer un document unique, à jour vis-à-vis de la réglementation (prise en compte de la Loi Brottes par exemple) et qui corresponde au niveau de service fixé.

Moyens matériels et immatériels

Pas de matériel affecté à 100 % aux services d'assainissement. Il s'agit du matériel communal qui sert pour l'assainissement collectif et les eaux pluviales.

De la télégestion pour 2 services.

Les logiciels de facturation des régies sont ceux de comptabilité générale de la commune. Toutes les communes en régie utilisent le même logiciel de facturation ce qui facilitera le transfert des fichiers d'abonnés.

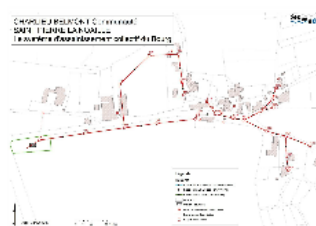
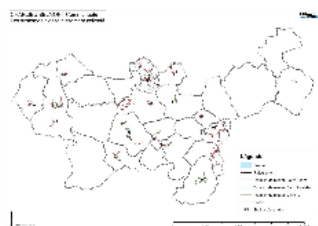
La MAGE prête également du matériel aux collectivités ayant conventionné, pour les inspections télévisées de réseaux d'assainissement notamment.

Selon le mode de gestion qui sera retenu, des investissements ou des compensations financières seront nécessaires pour disposer de tout le matériel nécessaire à une bonne gestion et exploitation des services d'assainissement.

Etudes et outils disponibles

La disponibilité, le niveau de précision et de fiabilité des plans est très variable d'un système à l'autre.

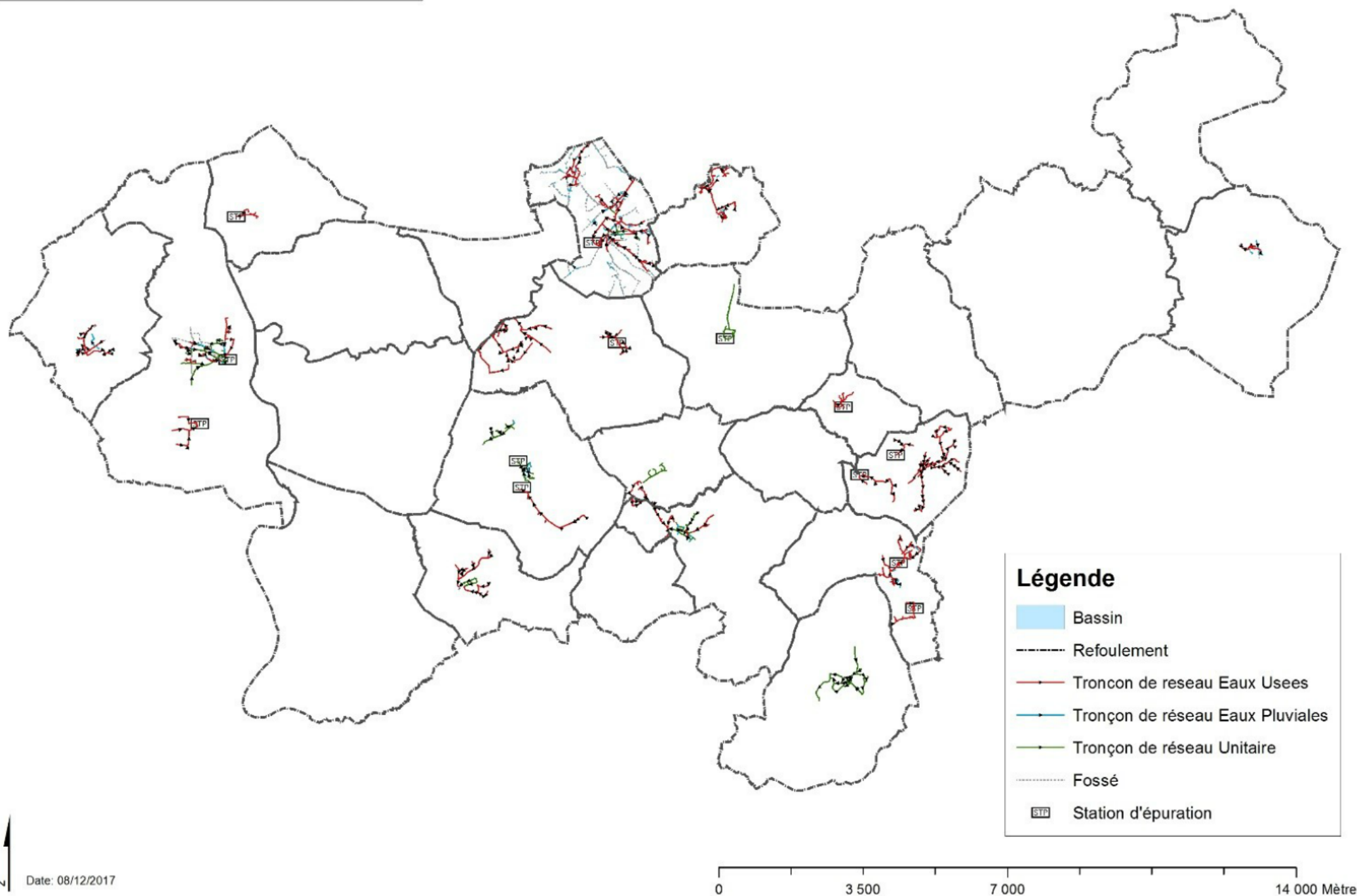
Aucun synoptique n'est disponible en assainissement collectif.



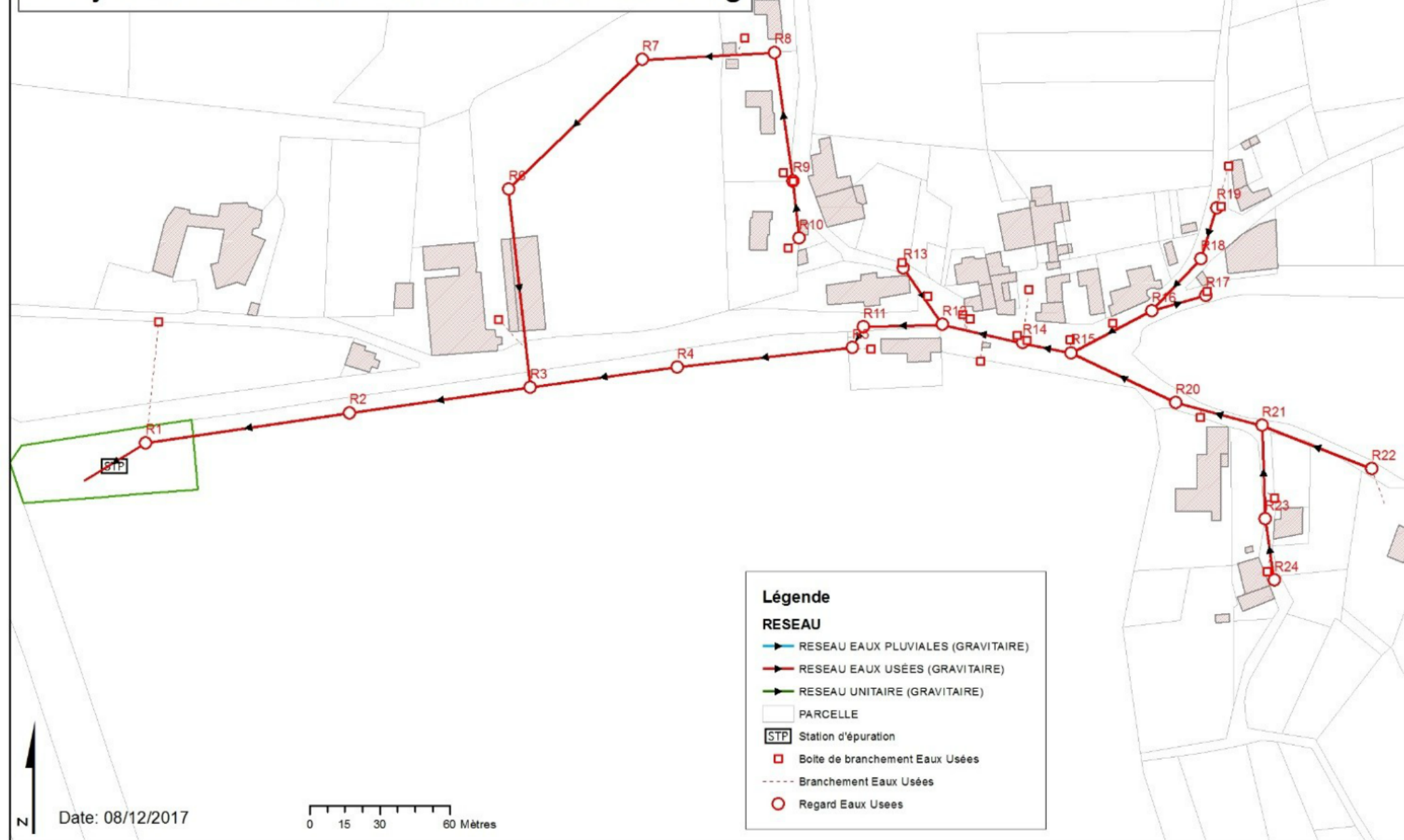
Les bilans annuels de la MAGE ont été collectés et sont, pour la plupart, disponibles.

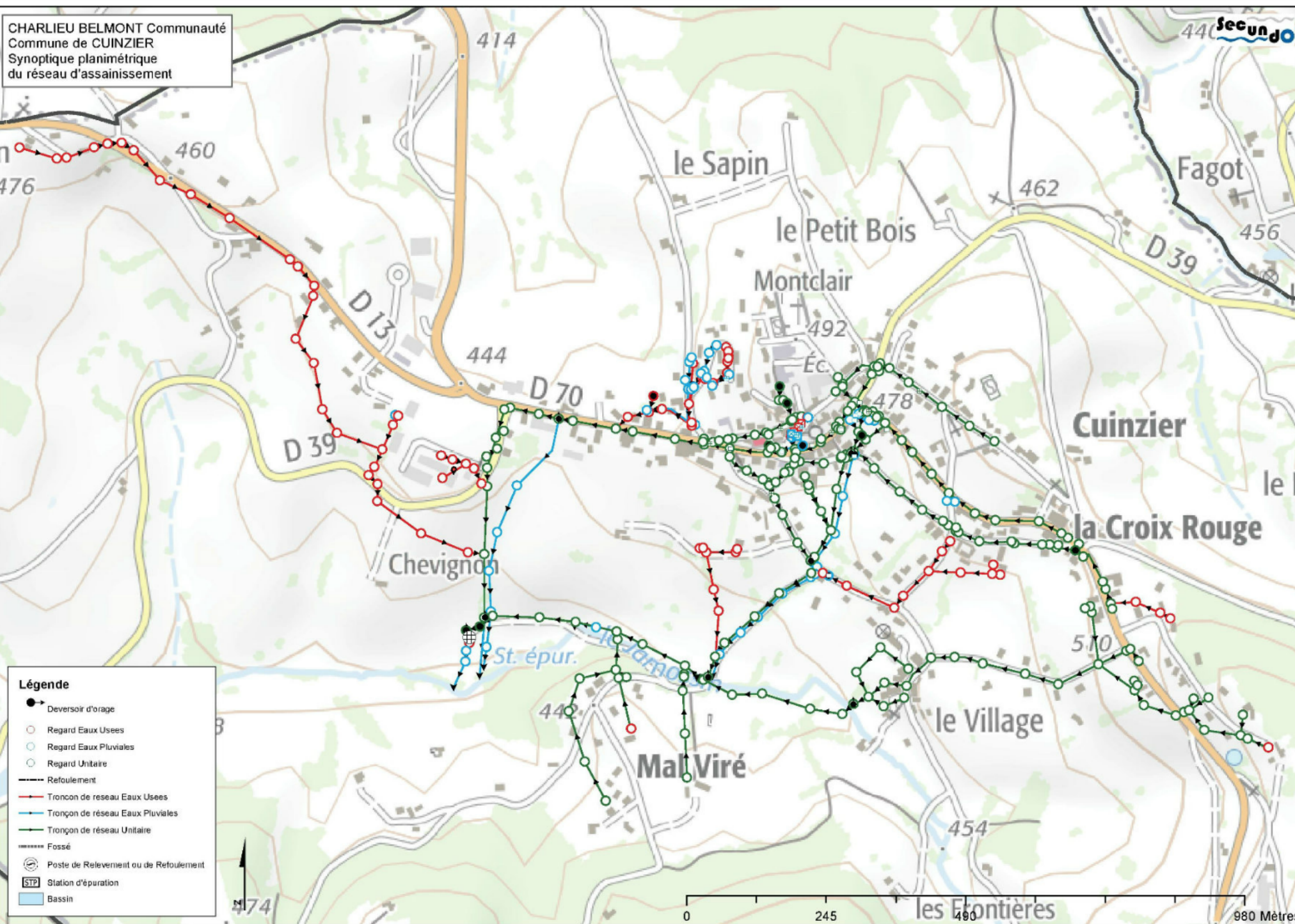
Les rapports annuels des déléguaires des 2 DSP.

19 Schémas directeurs ou Diagnostics ayant 11 ans en moyenne, les zonages d'assainissement et d'eaux pluviales pour 7 communes, les PLU.



CHARLIEU BELMONT Communauté SAINT PIERRE LA NOAILLE Le système d'assainissement collectif du Bourg





d'exploitation

Visite des stations au moins une fois par semaine voire 2 à 5 fois par semaine selon le process et les problématiques spécifiques.

2 stations sont visitées moins d'une fois par semaine ; des lagunages naturels.

Visite des PR quotidienne à 3 visites par an. Les PR de deux systèmes d'assainissement ne sont pas visités, a minima, hebdomadairement.

Visite très variable des DO.

Un agent ouvre la totalité des tampons du réseau une fois par an.

3 stations n'ont pas de journal d'exploitation dont 2 avec le projet d'en mettre en service au cours de l'année 2017 avec le soutien de la MAGE.

Entretien des espaces verts en interne sauf une commune.

Faucardage des roseaux en interne sauf 2 communes.

Bilans réglementaires par le MAGE ou les délégataires.

Entretien électromécanique annuel pour 10 des 19 systèmes concernés.

9 des 36 systèmes font l'objet de curage préventif et 10 du curage d'urgence.

13 systèmes n'ont pas de contrôle des appareils de levage et électriques.

Contrôles de branchements neufs sont réalisés par 31 % des systèmes.

Contrôles de branchements lors de cessions sont réalisés pour 21 % des systèmes.

Technique

Le patrimoine

De l'ordre de 8 500 abonnés.

44 abonnés assimilés domestiques ou non domestiques mais 11 bacs à graisse, 4 débordements, 6 autorisations et 3 conventions de déversement.

113 km de réseaux EU
83 km de réseaux unitaires
39 km de réseaux EP
95 déversoirs d'orages ou trop-pleins dont 32 soumis à déclaration et 9 soumis à autosurveillance.
20 postes de refoulement.
36 stations d'épuration.
20 bassins de rétention, 1 neuf, 2 cuves enterrées.
Peu de télégestion.
Une gestion des sous-produits à réaliser avec plus de rigueur.



Les investissements

Des investissements de plus ou moins grande ampleur ont été réalisés pour chacun des services au cours des 10 dernières années.

Travaux en cours et projets

9 communes ont des travaux en cours avec éventuellement des subventions.

17 communes ont des projets issus des schémas directeurs ou des diagnostics.

Les travaux restant à réaliser sans remise en question de leur intérêt ou de leur urgence s'élèvent à 10 000 000 €HT avec notamment les stations de Belmont de la Loire, Briennon et Pouilly sous Charlieu.

Points noirs techniques

3 mises en demeure : Pouilly sous Charlieu, Briennon et Belmont de la Loire.

Des déversements d'eau non traités trop importants à Charlieu et à Saint Denis de Cabanne.

Un impact avéré de la station du Cergne sur la rivière.

Une filière boue à améliorer à Villers.

Une lagune non étanche à Moizilly.

La maîtrise d'ouvrage de la lagune de Ressins, des petits collectifs de Nandax à clarifier.

Le patrimoine

De l'ordre de 8 500 abonnés.

44 abonnés assimilés domestiques ou non domestiques mais 11 bacs à graisse, 4 débourbeurs, 6 autorisations et 3 conventions de déversement.

113 km de réseaux EU

83 km de réseaux unitaires

39 km de réseaux EP

95 déversoirs d'orages ou trop-pleins dont 32 soumis à déclaration et 9 soumis à autosurveillance.

20 postes de refoulement.

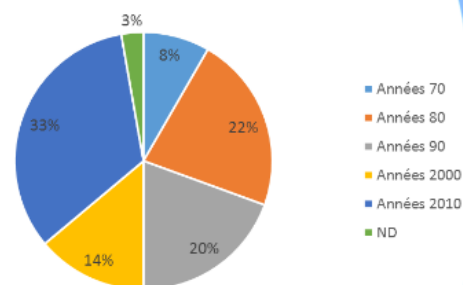
36 stations d'épuration.

20 bassins de rétention, 1 noue, 2 cuves enterrées.

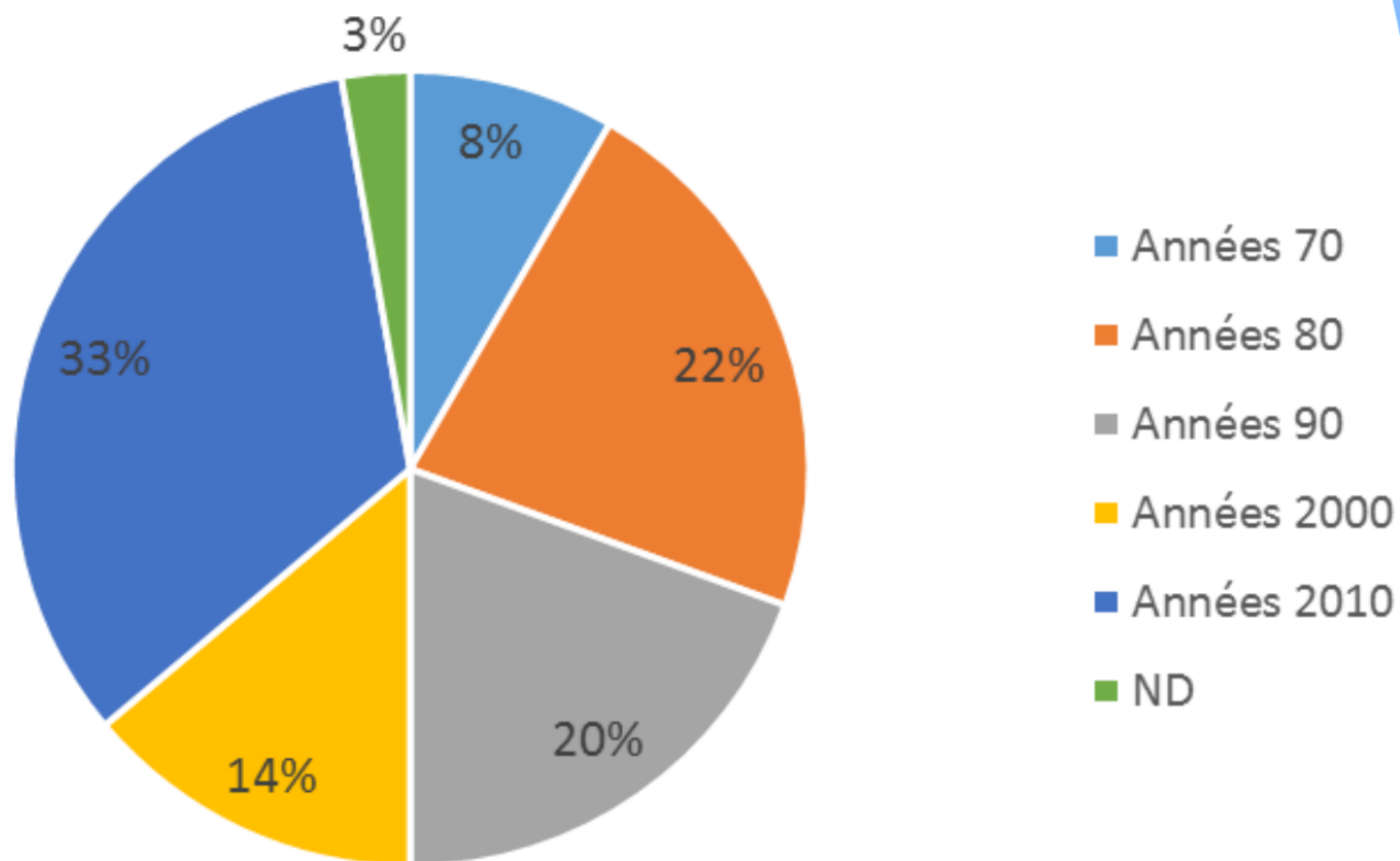
Peu de télégestion.

Une gestion des sous-produits à réaliser avec plus de rigueur.

Périodes de création des stations d'épuration



Périodes de création des stations d'épuration



Les investissements

Des investissements de plus ou moins grande ampleur ont été réalisés pour chacun des services au cours des 10 dernières années.

Travaux en cours et projets

9 communes ont des travaux en cours avec éventuellement des subventions.

17 communes ont des projets issus des schémas directeurs ou des diagnostics.

Les travaux restant à réaliser sans remise en question de leur intérêt ou de leur urgences s'élèvent à 10 000 000 €HT avec notamment les stations de Belmont de la Loire, Briennon et Pouilly sous Charlieu.

Points noirs techniques

3 mises en demeure : Pouilly sous Charlieu, Briennon et Belmont de la Loire

Des déversements d'eau non traités trop importants à Charlieu et à Saint Denis de Cabanne.

Un impact avéré de la station du Cergne sur la rivière.

Une filière boue à améliorer à Villers.

Une lagune non étanche à Maizilly.

La maîtrise d'ouvrage de la lagune de Ressins, des petits collectif de Nandax à clarifier.

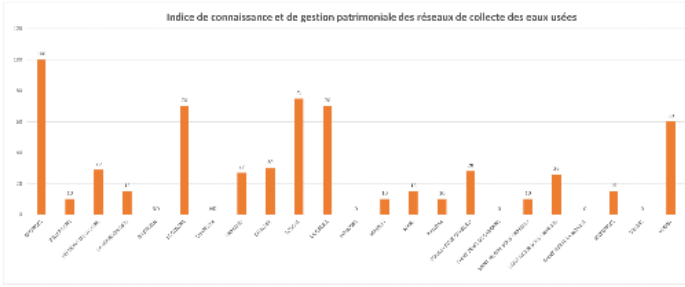
Indicateurs de performance

Région	Valeur
Bretagne	98
Normandie	12
Centre-Val de Loire	27
Pays de la Loire	11
Île-de-France	65
Rhône-Alpes	78
Provence-Alpes-Côte d'Azur	46
Occitanie	46
Auvergne-Rhône-Alpes	17
Bourgogne-Franche-Comté	30
Grand Est	45
Nouvelle-Aquitaine	30
Hauts-de-France	12
Région Auvergne	11
Occitanie	10
Île-de-France	28
Normandie	12
Centre-Val de Loire	11
Pays de la Loire	11
Bretagne	29

Cet indice est compris entre 0 et 100 avec une valeur moyenne non pondérée de 29.

Des conformités de collecte, d'équipement et de performance à recalculer et conforter.

Des données à compiler pour calculer des taux de desserte, de débordement chez les abonnés, de réclamation, de points de réseaux nécessitant des curages fréquents.

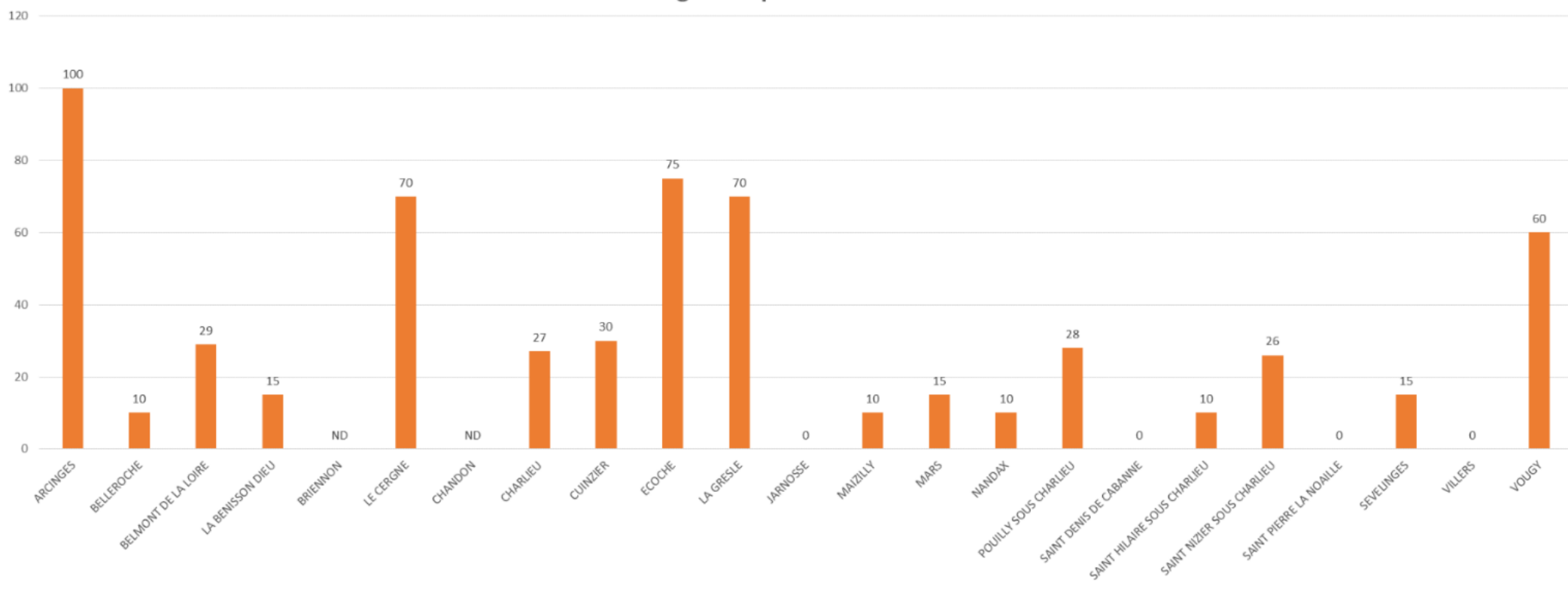


Cet indice est compris entre 0 et 100 avec une valeur moyenne non pondérée de 29.

Des conformités de collecte, d'équipement et de performance à recalculer et conforter.

Des données à compiler pour calculer des taux de desserte, de débordement chez les abonnés, de réclamation, de points de réseaux nécessitant des curages fréquents.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées



Des conformités de collect

neuf communes à recueillir

Réglementaire

Autorisations d'exploitation

Seuls 4 arrêtés d'autorisation de rejet ont pu être collectés auprès des communes, notamment pour les stations les plus anciennes.

Une unique demande pourrait être adressée à la Police de l'Eau pour compléter au mieux la collecte de ces arrêtés.

Conventions de déversement

6 arrêtés d'autorisation de déversement, 3 conventions de déversements sont connus alors qu'au moins 44 abonnés assimilés domestiques ou non domestiques sont recensés.

Des autorisations et conventions de déversement sont à mettre en place.

Conventions d'import / export

Une convention entre Districts Couffort et Saint-Jean de Boissenois est signée en 2011.

L'installation des stations est possible pour des communes sur des stations Couffort et de Saint-Jean de Boissenois.

Un acte d'importation et d'exportation est signé entre les communes de Couffort et de Saint-Jean de Boissenois.

Une convention est signée entre Saint-Jean de Boissenois et Couffort, pour l'importation d'eau de Saint-Jean de Boissenois à Couffort.

Les conventions entre Districts Couffort et Saint-Jean de Boissenois sont à mettre en place.

Les servitudes et autorisations de passage

La mise en place d'autorisations de passage ou de servitudes pour les travaux les plus récents peut être tracée mais les procédures les plus anciennes ne sont généralement pas connues des élus.

Tous les documents connus ont été collectés.

Les propriétés des parcelles des ouvrages

Une des stations de Saint-Jean de Boissenois est sur une parcelle privée (voir l'annexe 30 ans à compter de 2011).

Un des bassins de rétention de Saint-Jean de Boissenois est sur une parcelle privée.

Autorisations d'exploitation

Seuls 4 arrêtés d'autorisation de rejet ont pu être collectés auprès des communes, notamment pour les stations les plus anciennes.

Une unique demande pourrait être adressée à la Police de l'Eau pour compléter au mieux la collecte de ces arrêtés.

entions de
sement

sement,

Conventions de déversement

6 arrêtés d'autorisation de déversement, 3 conventions de déversements sont connus alors qu'au moins 44 abonnés assimilés domestiques ou non domestiques sont recensés.

Des autorisations et conventions de déversement sont à mettre en place.

Conve

Une convention entr
signée en 20

Conventions d'import / export

Une convention entre Ecoche, Coublanc et Saint Ugn y de Roche a été signée en 2012.

L'exploitation des réseaux est portée par chaque commune sur son territoire, Coublanc entretient la station, Saint Igny entretient les espaces verts.

Les coûts d'exploitation et d'investissement sont répartis entre les communes en fonction du nombre de branchements (41,76 % pour Ecoche).

Une convention a été signée entre Saint Nizier sous Charlieu et Charlieu. Saint Nizier sous Charlieu supporte 1,34 % des coûts de fonctionnement et d'investissements.

Les conventions entre Villers et Jarnosse et entre Chandon et Charlieu restent à collecter.

Les servitudes et autorisations de passage

La mise en place d'autorisations de passage ou de servitudes pour les travaux les plus récents peut être tracée mais les procédures les plus anciennes ne sont généralement pas connues des élus.

Tous les documents connus ont été collectés.

Les conventions
Charlieu re...

Les propriétés des parcelles des ouvrages

Une des stations de Saint Pierre la Noaille est sur une parcelle privée (bail de 30 ans à compter de 2011).

Un des bassins de rétention de Bellerocche est sur une parcelle privée.

Juridique

Assistance technique du Département

22 communes ont une convention avec la MAGE.

Sans cette assistance, des prestations devraient être mises en place ou une technicité devrait être acquise en interne.

Les conventions

Pas de conventions de mise à disposition de moyens humains ou matériels mais entre-aide informelle.

14 communes avec des conventions pour facturation dont 11 via les contrats de DSP du SIADEP et du SIE de la Vallée du Sornin.

Un listing des abonnés en assainissement collectif doit être transmis annuellement au prestataire qui, par défaut, utilisera le listing de l'année précédente. Il est probable que des abonnés ne soient pas facturés.

Les contrats

2 contrat de DSP.
Des prestations de Véolia à Pouilly sous Charlieu et Charlieu.

Peu de prestations d'hydrocurage.
Peu d'entretien électromécanique mais deux contrats pluriannuels.
Peu de prestations pour les espaces verts.

Quelques accompagnements de maîtrise d'oeuvre, d'AMO et des marchés ponctuels de travaux.

Assurances

Une assurance Responsabilité Civile Exploitation pour les dommages et mises en causes par des tiers et pour les activités du service (réunions...).

Ouvrages couverts par une Responsabilité Civile liée aux ouvrages, et par une Responsabilité Dommages.

En cas DSP, l'assurance Dommages des équipements est prise en charge par le prestataire, la collectivité assurant les Dommages aux ouvrages en eux-mêmes.

Compléments d'assurance possibles concernant les biens immobiliers et les aspects juridiques, mais aussi les pollutions accidentelles ou non.

Ce sujet est mal maîtrisé par les élus en charge des services d'assainissement et d'eau.

Les informations suivantes sont donc à analyser avec précaution :

- 8 communes disent ne pas avoir de contrat d'assurance spécifique,
- 15 communes sont assurées pour ce service par le contrat d'assurance global de la commune.

Electricité, eau, télécom

- 28 abonnements électriques,
- 33 abonnements d'eau potable,
- 8 abonnements télécom.

devraient
technicité

Les conventions

Pas de conventions de mise à disposition de moyens humains ou matériels mais entre-aide informelle.

14 communes avec des conventions pour facturation dont 11 via les contrats de DSP du SIADEP et du SIE de la Vallée du Sornin.

Un listing des abonnés en assainissement collectif doit être transmis annuellement au prestataire qui, par défaut, utilisera le listing de l'année précédente. Il est probable que des abonnés ne soient pas facturés.



Assistance technique du Département

22 communes ont une convention avec
la MAGE.

Sans cette assistance, des prestations
devraient être mises en place ou une
technicité devrait être acquise en interne.



on de
re-aide

ur

2 con
Des p
Char

Peu

u une
en interne.

Les contrats

2 contrat de DSP.
Des prestations de Véolia à Pouilly sous
Charlieu et Charlieu.

Peu de prestations d'hydrocurage.
Peu d'entretien électromécanique mais
deux contrats pluriannuels.
Peu de prestations pour les espaces
verts.

Quelques accompagnements de maîtrise
d'oeuvre, d'AMO et des marchés
ponctuels de travaux.



Electricité, eau, télécom

- 28 abonnements électriques,
- 33 abonnements d'eau potable,
- 8 abonnements télécom.

Assurances



Une assurance Responsabilité Civile Exploitation pour les dommages et mises en causes par des tiers et pour les activités du service (réunions...).

Ouvrages couverts par une Responsabilité Civile liée aux ouvrages, et par une Responsabilité Dommages.

En cas DSP, l'assurance Dommages des équipements est prise en charge par le prestataire, la collectivité assurant les Dommages aux ouvrages en eux-mêmes.

Compléments d'assurance possibles concernant les biens immatériels et les aspects juridiques, mais aussi les pollutions (accidentelles ou non).

Ce sujet est mal maîtrisé par les élus en charge des services d'assainissement et d'eau.

Les informations suivantes sont donc à analyser avec précaution :

- 8 communes disent ne pas avoir de contrat d'assurance spécifique,
- 15 communes sont assurées pour ce service par le contrat d'assurance global de la commune.

Budgétaire

Recettes, charges, impayés

Des chiffres de recettes à conforter mais :

- de l'ordre de 750 000 € de recettes pour la facturation assainissement,
- au moins 50 000 € de redevance,
- de 75 000 à 135 000 € de recettes liées aux règlements de service,
- de 17 000 à 230 000 € d'abandements.

Des charges très limitées de l'ordre de 340 000 € :



Des impayés et abandons de créances mal connus.

Amortissements

Quand les comptes administratifs étaient disponibles, les montants des amortissements y ont été préférentiellement collectés. Quand ils sont issus des RPQS, les montants des amortissements des subventions font défaut.

Ils sont de l'ordre de 860 000 € soit entre 5 et 123 €/an/habitant avec une valeur moyenne de 36 €/an/habitant.

Règles budgétaires

- 3 communes n'ont pas de budget séparé du budget général pour le service d'assainissement. Elles comptent toutes effectivement moins de 500 habitants : Jarnosse, Malzéville, Saint Pierre La Noellie.
- 3 communes ont un budget annexe mêlant eau et assainissement. Elles comptent toutes effectivement moins de 3 000 habitants : Arçinges, Le Cergne, Mans.
- 17 communes ont un budget annexe spécifique pour l'assainissement.

11 communes font régulièrement ou ont fait ponctuellement des abandons entre budgets, autorisés :

- lorsque les exigences du service public conduisent à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- dans les communes de moins de 3 000 habitants et les EPCI dont aucune commune n'a plus de 3 000 habitants.

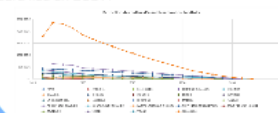
Etat des actifs

Seuls 11 comptes de gestion ont pu être collectés. L'état des actifs reste à étudier dès finalisation de la collecte.

Les dettes

15 des 23 communes ont un emprunt en cours. Le tableau des amortissements est en attente pour 2 communes.

La somme des encours de dette est de 2 360 000 € en 2017 et le dernier remboursement d'emprunt aura lieu en 2037.



Recettes, charges, impayés

Des chiffres de recettes à conforter mais :

- de l'ordre de 750 000 € de recettes pour la facturation assainissement,
- au moins 50 000 € de redevance,
- de 75 000 à 135 000 € de recettes liées aux règlements de service,
- de 17 000 à 230 000 € d'abondements.

Des charges très limitées de l'ordre de 340 000 € :

	Total des charges à caractère général	Total charges personnel et frais assimilés	Atténuations de produits	Autres charges de gestion courante
JULLIACHTIL	4 500 C	0 C		
BERNARD DE L'ETRE	1 1 700 C	0 C		
TRIFRONTON	1 700 C	4 500 C		
CHANDON	39 600 C	0 C		
CHARBUEU	79 100 C	101 600 C		1 200 C
CUNVILLÉ	0 C	0 C		
LEZECHE	4 800 C	2 000 C		
LAUVONNE	0 C	0 C		
LA BRUSSON NEU	2 200 C	700 C		
LA GRESLE	500 C	0 C		
MARILLAT	0 C	0 C		
NEUVES	0 C	0 C		
POUILLEY SAINT-VINCENT	1 700 C	0 C		
SAINT-JEAN DE CARANAF	9 700 C	0 C		
SAINT-HILAIRE SOUS CHARLÉ	600 C	0 C		300 C
SAINT-VIZIER SOUS CHARLÉ	15 400 C	6 800 C		1 600 C
SAINT-PHILIPPE LA MOUILLE	600 C	0 C		
SAINT-PHILIPPE	2 000 C	0 C	2 000 C	
VILLERIE	3 000 C	1 700 C		
VOLLEY	5 100 C	7 200 C		
Total général	201 700 C	135 600 C	2 700 C	3 100 C

Des impayés et abandons de créances mal connus.

al pour le service
ns de 500

ssement. Elles
Arcinges, Le

Quand l
disponi
amortis
préférer

	Total des charges à caractère général	Total charges personnel et frais assimilés	Atténuations de produits	Autres charges de gestion courante
BELLEROCHÉ	4 500 €	500 €		
BELMONT DE LA LOIRE	13 200 €	- €		
BRIENNON	14 700 €	14 500 €		
CHANDON	39 600 €	- €		
CHARLIEU	70 100 €	101 600 €		1 200 €
CUINZIER	- €	500 €		
ECOCHÉ	4 900 €	2 000 €		
JARNOSSE				
LA BENISSON DIEU	2 200 €	700 €		
LA GRESLE	500 €			
MAIZILLY				
NANDAX				
POUILLY SOUS CHARLIEU	14 900 €			
SAINT DENIS DE CABANNE	9 700 €			
SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU	600 €			300 €
SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU	15 400 €	6 800 €		1 600 €
SAINT PIERRE LA NOAILLE	600 €			
SEVELINGES	2 700 €		2 700 €	
VILLERS	3 000 €	1 700 €		
VOUGY	5 100 €	7 200 €		
Total général	201 700 €	135 600 €	2 700 €	3 100 €

340 000 € :

payés et
ns de
es mal

Amortissements

Quand les comptes administratifs étaient disponibles, les montants des amortissements y ont été préférentiellement collectés. Quand ils sont issus des RPQS, les montants des amortissements des subventions font défaut.

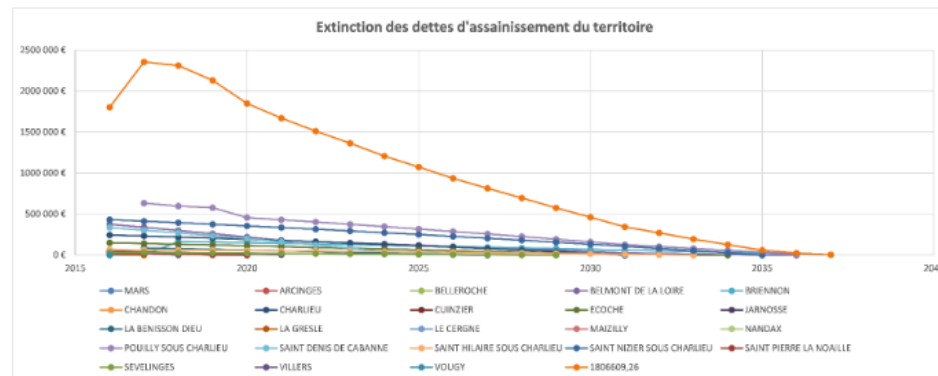


Ils sont de l'ordre de 860 000 € soit entre 5 et 123 €/an/habitant avec une valeur moyenne de 36 €/an/habitant.

Les dettes

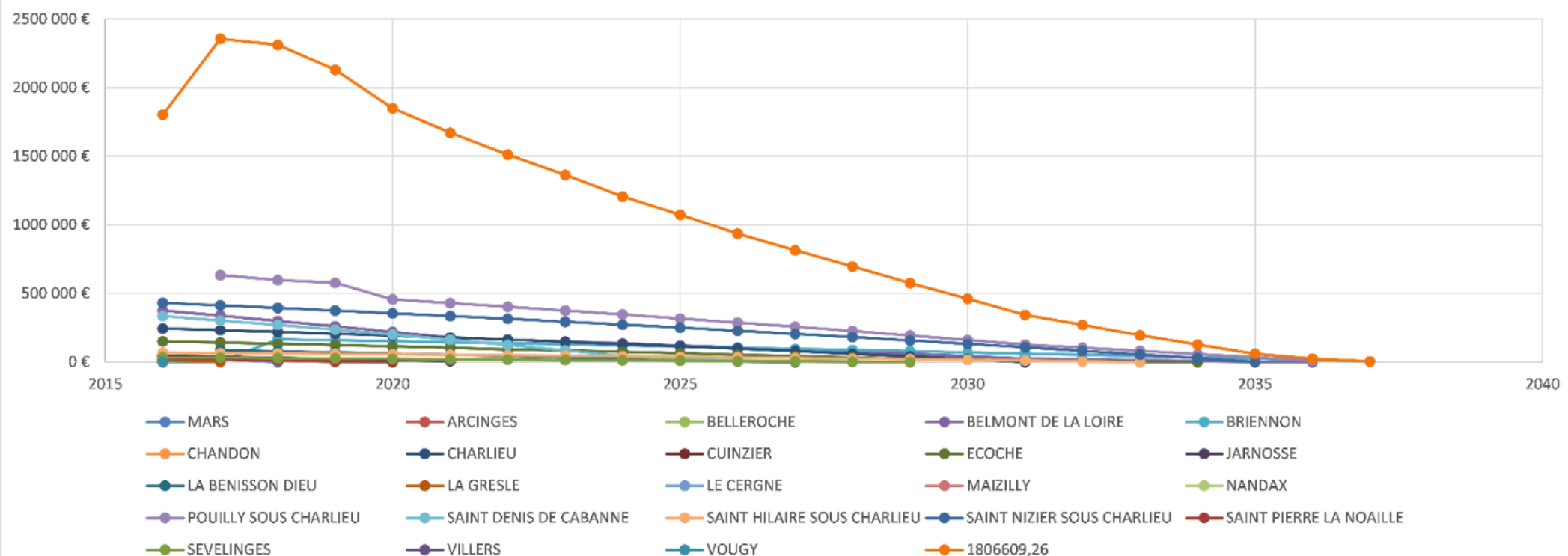
15 des 23 communes ont un emprunt en cours.
Le tableau des amortissements est en attente pour 2 communes.

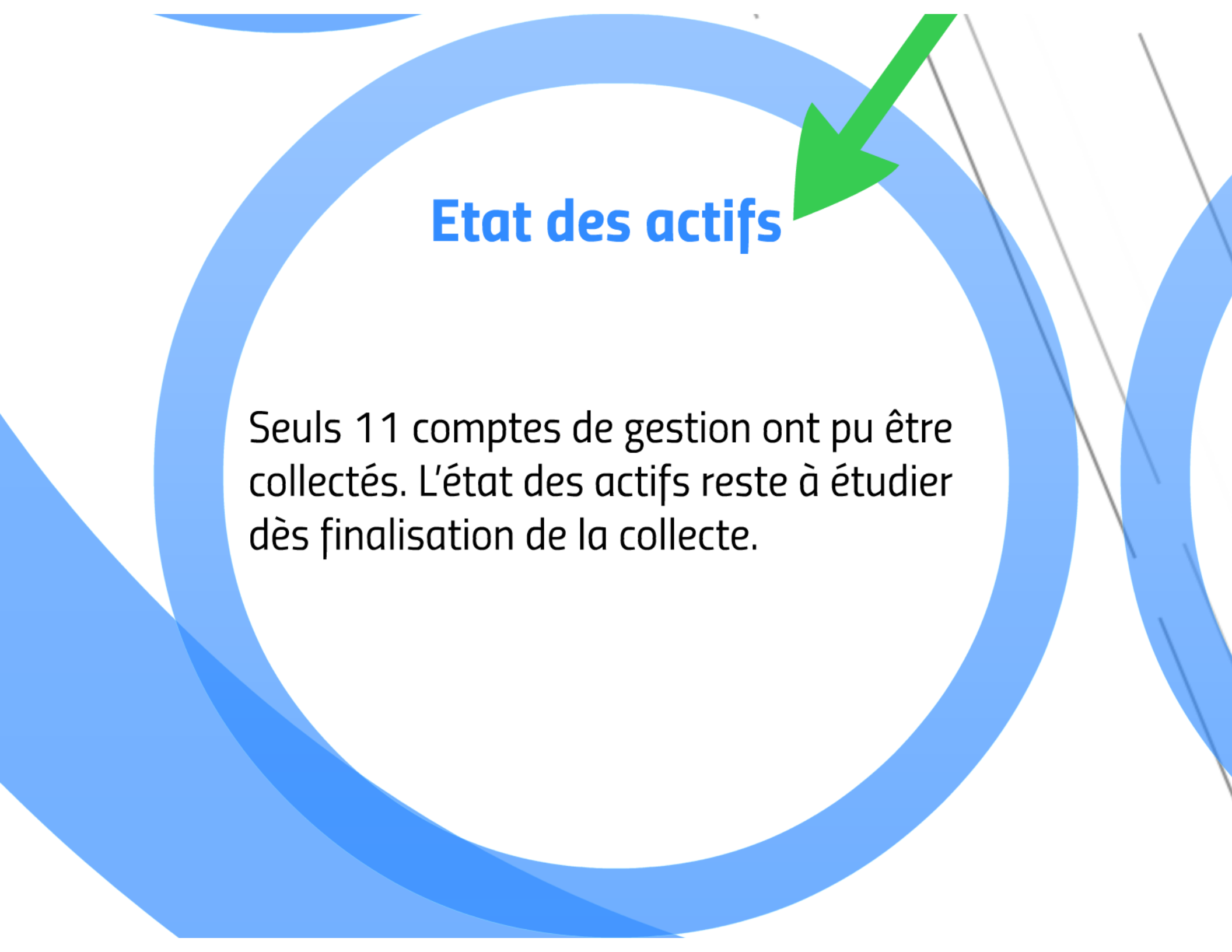
La somme des encours de dette est de 2 360 000 € en 2017 et le dernier remboursement d'emprunt aura lieu en 2037.



2017 et le dernier remboursement d'emprunt
a lieu en 2037.

Extinction des dettes d'assainissement du territoire





Etat des actifs

Seuls 11 comptes de gestion ont pu être collectés. L'état des actifs reste à étudier dès finalisation de la collecte.

Financier

Les tarifs d'assainissement

17 communes ne sont pas assujetties à la TVA.
Sevelinges a des tarifs progressifs avec 3 tranches de consommation.
Les parts proportionnelles sont comprises entre 0,7 et 1,7444 €/m³ avec une valeur moyenne non pondérée de 0,79 €/m³.
Les parts fixes du territoire sont comprises entre 0 (Nandax et Saint Pierre la Noaille) et 73 € pour une valeur moyenne non pondérée de 27,17 €.

Le prix d'une facture de 120 m³, redevance comprise, hors taxe, est compris entre 116,90 et 321,69 € avec une valeur moyenne non pondérée de 189,12 €. Toutes les collectivités respectent l'arrêté du 6 août 2007 : les parts fixes ne représentent que de 0 à 30 % du montant d'une facture de 120 m³ hors taxes avec une valeur moyenne de 16 %.
Le prix du m³ pour une facture de 120 m³ est compris entre 0,97 et 2,92 €HT/m³ pour une valeur moyenne non pondérée de 1,62 €HT/m³.

Le prix d'une facture de 72 m³, redevance comprise, hors taxe, est compris entre 77,54 et 222,90 € avec une valeur moyenne non pondérée de 131,41 €.

Le financement des eaux pluviales

	Investissements	Fonctionnement
Budget général	44%	60%
Voirie	12%	0%
Sans objet	32%	24%
Budget lotissement	8%	4%
Budget assainissement	4%	8%

- Véolia est en charge de l'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales pour la commune de Cuinzier. La rémunération se base sur un forfait de 2 000 €HT par semestre, financée par le budget général,

- Vougy fait porter les investissements et les coûts de fonctionnement liés aux eaux pluviales par le budget assainissement.

Les autres tarifs

PFAC : 15 communes ont opté pour un tarif unique compris entre 1 400 et 4 000 € pour une valeur moyenne de 1 900 €.

Frais de branchements : Un forfait de 420 € est en place au Cergne et les frais de branchement sont intégralement répercutés à l'abonné à Charlieu et à Chandon.

Tarifs des règlements de service :

- Des frais d'accès au service : Arcinges (30 €) et Cuinzier (25,33 €),
- Les frais de vérification de raccordement à l'occasion de cessions de propriété ou pour les branchements neufs : Arcinges (50 €) et à La Gresle (170 € actualisable),
- La remise en place de l'obturateur avant vérification de branchement neuf : 50 € à Arcinges.

Bordereau des prix pour branchements neufs pour les DSP.

Les tarifs d'assainissement

17 communes ne sont pas assujetties à la TVA.

Sevelinges a des tarifs progressifs avec 3 tranches de consommation.

Les parts proportionnelles sont comprises entre 0,7 et 1,7444 €/m³ avec une valeur moyenne non pondérée de 0,79 €/m³.

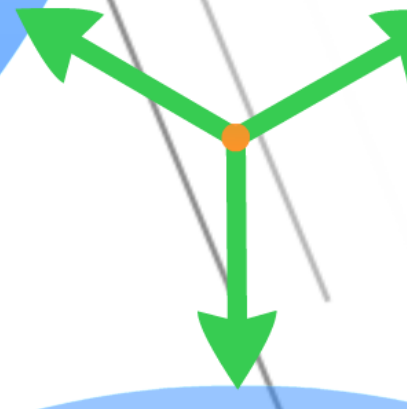
Les parts fixes du territoire sont comprises entre 0 (Nandax et Saint Pierre la Noaille) et 73 € pour une valeur moyenne non pondérée de 27,17 €.

Le prix d'une facture de 120 m³, redevance comprise, hors taxe, est compris entre 116,90 et 321,69 € avec une valeur moyenne non pondérée de 189,12 €.

Toutes les collectivités respectent l'arrêté du 6 août 2007 : les parts fixes ne représentent que de 0 à 30 % du montant d'une facture de 120 m³ hors taxes avec une valeur moyenne de 16 %.

Les prix du m³ pour une facture de 120 m³ est compris entre 0,97 et 2,92 €HT/m³ pour une valeur moyenne non pondérée de 1,62 €HT/m³.

Le prix d'une facture de 72 m³, redevance comprise, hors taxe, est compris entre 77,54 et 222,90 € avec une valeur moyenne non pondérée de 131,41 €.



Le financement des eaux pluviales

	Investissements	Fonctionnement
Budget général	44%	68%
Voirie	12%	0%
Sans objet	32%	24%
Budget lotissement	8%	4%
Budget assainissement	4%	4%

- Véolia est en charge de l'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales pour la commune de Cuinzier. La rémunération se base sur un forfait de 2 000 €HT par semestre, financée par le budget général,
- Vougy fait porter les investissements et les coûts de fonctionnement liés aux eaux pluviales par le budget assainissement.

Les autres tarifs

PFAC : 15 communes ont opté pour un tarif unique compris entre 1 400 et 4 000 € pour une valeur moyenne de 1 900 €.

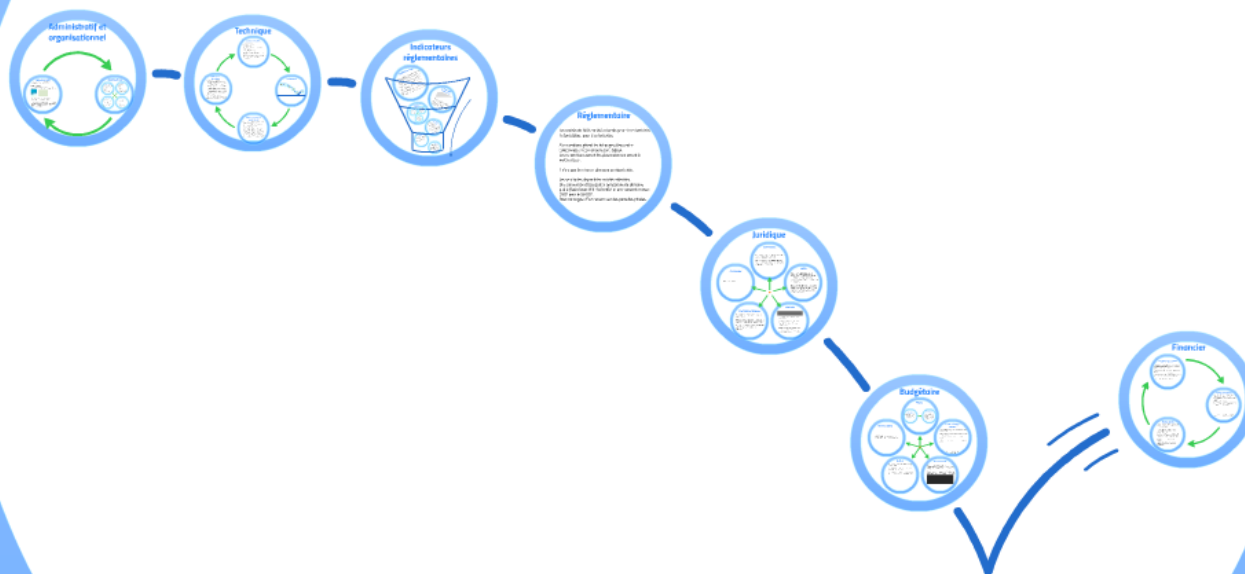
Frais de branchements : Un forfait de 420 € est en place au Cergne et les frais de branchement sont intégralement répercutés à l'abonné à Charlieu et à Chandon.

Tarifs des règlements de service :

- Des frais d'accès au service : Arcinges (30 €) et Cuinzier (25,33 €),
- Les frais de vérification de raccordement à l'occasion de cessions de propriété ou pour les branchements neufs : Arcinges (50 €) et à La Gresle (170 € actualisable),
- La remise en place de l'obturateur avant vérification de branchement neuf : 50 € à Arcinges.

Bordereau des prix pour branchements neufs pour les DSP.

Etat des lieux Eau Potable

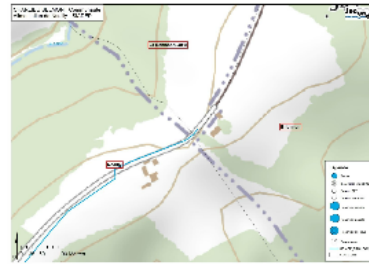
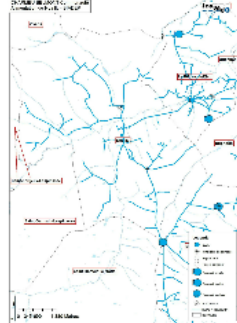


Administratif

12 collectivités : 9 communes et 3 syndicats
6 régies et 6 DSP

SIADep : Noailly hors CC

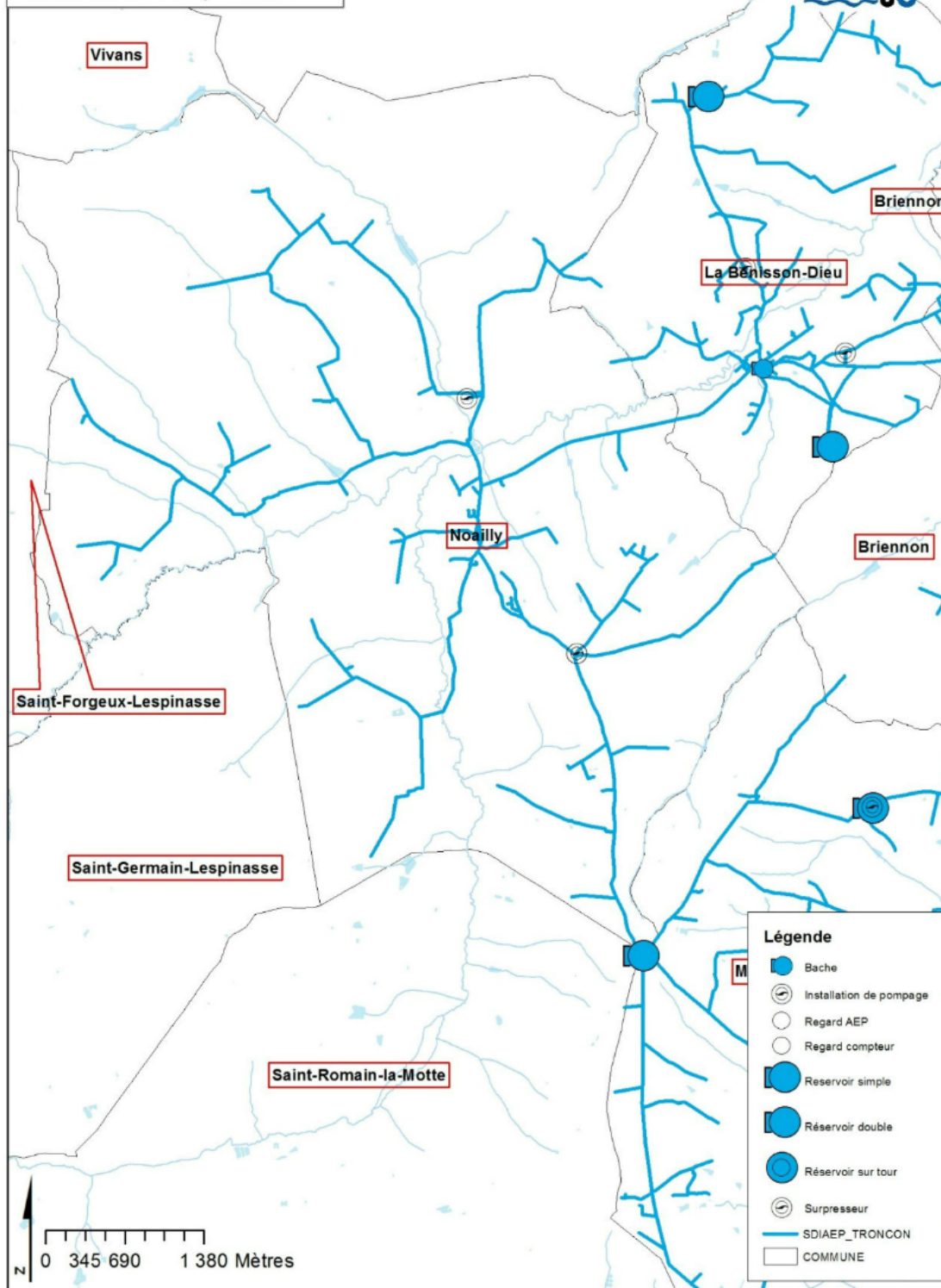
Il a été étudié la faisabilité technique de l'exercice de la compétence eau sur le territoire de cette commune par la CA.

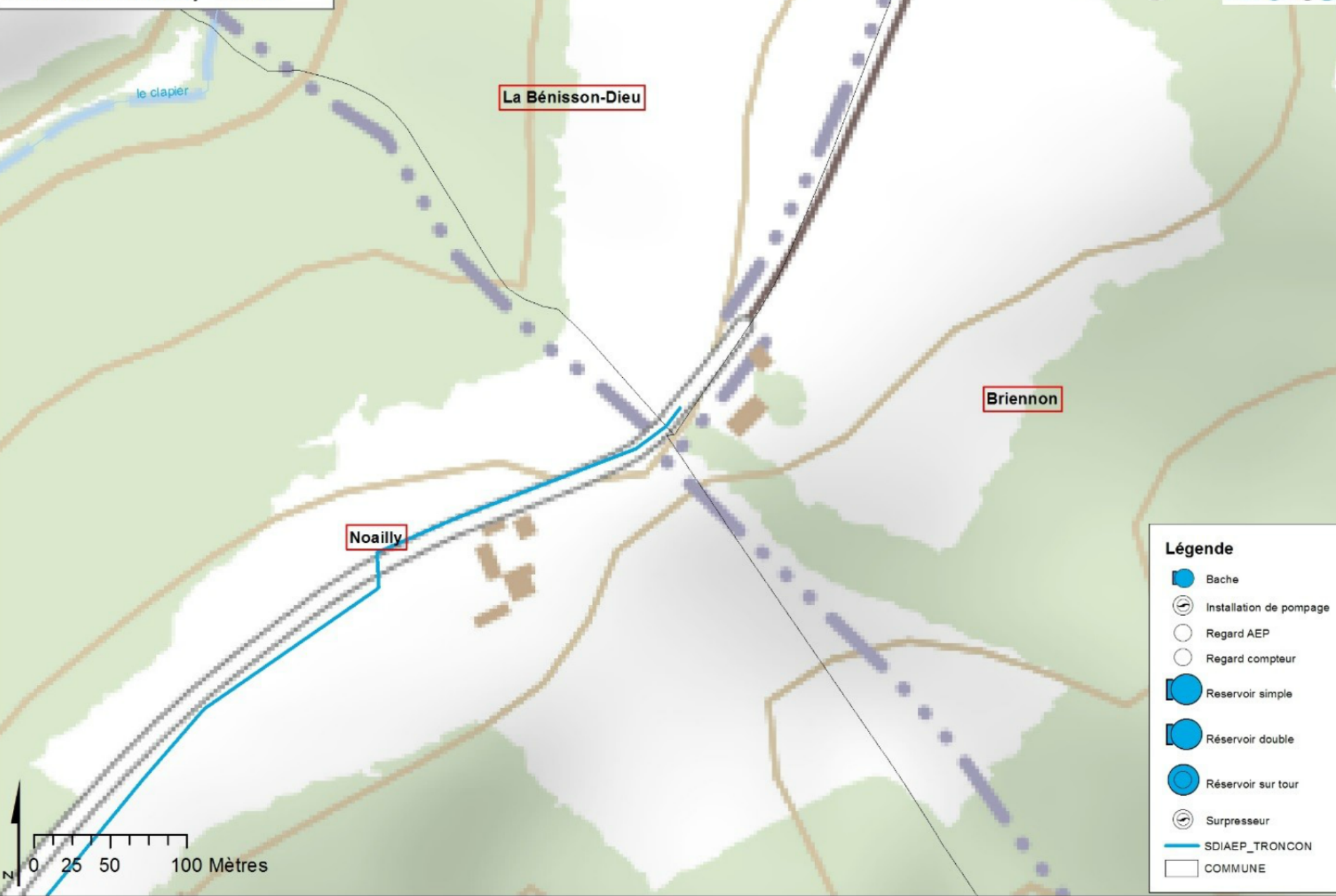


SIERL : 44 communes dont 3 sur le territoire CC

SIEVS : 23 communes dont 2 sur le territoire CC

Pour ces 2 SIE, en première approche, il n'est pas envisagé que la CC exerce la compétence eau sur les communes concernées mais qu'elle intègre les syndicats en représentation / substitution des communes.





Légende

- Bache
- Installation de pompage
- Regard AEP
- Regard compteur
- Réservoir simple
- Réservoir double
- Réservoir sur tour
- Surpresseur
- SDIAEP_TRONCON
- COMMUNE



Noailly

la Marande

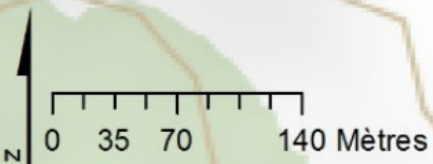
343

La Bénisson-Dieu

les Vignes

Légende

- Bache
- Installation de pompage
- Regard AEP
- Regard compteur
- Réservoir simple
- Réservoir double
- Réservoir sur tour
- Surpresseur
- SDIAEP_TRONCON
- COMMUNE



Organisations

Relations aux abonnés

En régie, que ce soit pour l'accueil ou les astreintes, élus et agents sont toujours joignables.

La facturation est réalisée en interne par les 6 régies et c'est la Trésorerie qui gère les impayés.
Elle est réalisée par les délégataires pour les 6 DSP qui gèrent également les impayés.
La facturation est annuelle pour 5 collectivités et semestrielle pour les autres.

Toutes les collectivités rédigent un RPQS et seules 2 collectivités ne complètent pas ensuite le site SISPEA avec les indicateurs du RPQS.

Toutes les collectivités ont des règlements de service. Ils sont globalement récents (âge moyen de 4 ans).

Les moyens

Les moyens spécifiques aux services ou mutualisés entre services :

- de la télégestion,
- une voiture,
- une pelleuseuse,
- un enregistreur avec sonde de pression,
- une caisse à outil,
- un ordinateur portable,

Pour les SIE :

- des bureaux,
- du matériel de bureautique et un peu de mobilier.

A la production du Briennon (SIADEP), Véolia a un bureau et du stockage de matériel).

Exploitation

Toutes les collectivités ont mis en place un suivi des interventions.

Visites des ressources : entretiens d'espaces verts => visites mensuelles comprenant des nettoyages 3 à 4 fois par an (avec vidés des sables et dépôts le cas échéant / chèvrol).
Le SDAEP réalise des mesures de débits des sources. Certains agents effectuent des mesures complémentaires en période de fonctionnement extrême (été et hiver).
Les productions, les stations de pompage, les stations de traitement ou de désinfection et les réservoirs sont visités entre 1 fois par jour à 1 fois par mois.

Prélocalisation des fuites en interne. Une à deux communes font parfois appel à des prestataires pour la recherche de fuites et la réparation.

La quasi-totalité des collectivités en régie réalisent des tests chlore, généralement une fois par semaine, à la production. Les tests chlore sur le réseau sont moins systématiques.

Vérification des ventouses, régulateurs de pression, vannes par 3 à 4 communes.

Nettoyage des réservoirs est réalisé annuellement sauf pour 4 collectivités.

Purges annuelles pour 3 communes.

Quand les canalisations réglementaires (appareils, bords) ne sont pas assurés par le délégataire du service, ils sont souvent réalisés.

Hors DSP l'entretien électronique est réalisé annuellement par 2 communes et n'est pas réalisé par 4 communes :

Etudes et outils

Le niveau de précision et de fiabilité des plans est très variable d'un système à l'autre.

Les plans des réseaux en régie ont été numérisés.



Les synoptiques des régies ont été créés.

Des bilans du SATEP restent à collecter.

Les RAD ont été partiellement collectés.

Toutes les collectivités ont des SDAEP/diagnostics qui ont en moyenne un peu plus de 5 ans.

3 collectivités ont un schéma de distribution.

Relations aux abonnés

En régie, que ce soit pour l'accueil ou les astreintes, élus et agents sont toujours joignables.

La facturation est réalisée en interne par les 6 régies et c'est la Trésorerie qui gère les impayés.

Elle est réalisée par les délégataires pour les 6 DSP qui gèrent également les impayés.

La facturation est annuelle pour 5 collectivités et semestrielle pour les autres.

Toutes les collectivités rédigent un RPQS et seules 2 collectivités ne complètent pas ensuite le site SISPEA avec les indicateurs du RPQS.

Toutes les collectivités ont des règlements de service. Ils sont globalement récents (âge moyen de 4 ans).

Les moyens

Les moyens spécifiques aux services ou mutualisés entre services :

- de la télégestion,
- une voiture,
- une pelleteuse,
- un enregistreur avec sonde de pression,
- une caisse à outil,
- un ordinateur portable,

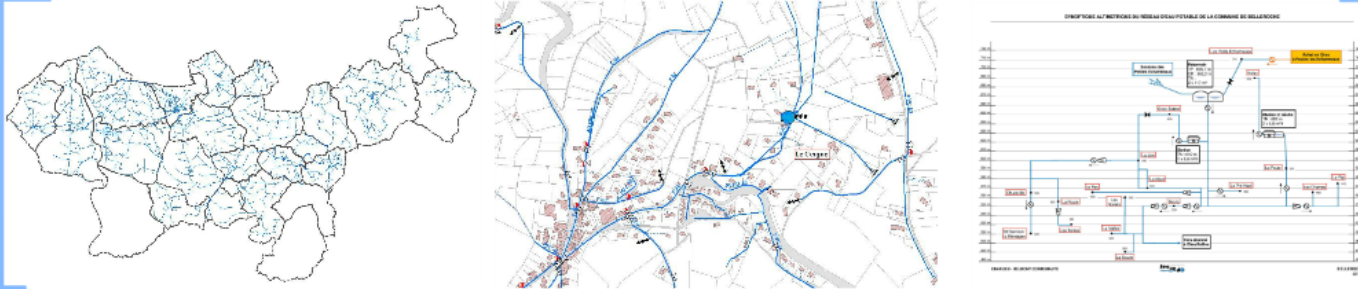
Pour les SIE :

- des bureaux,
- du matériel de bureautique et un peu de mobilier.

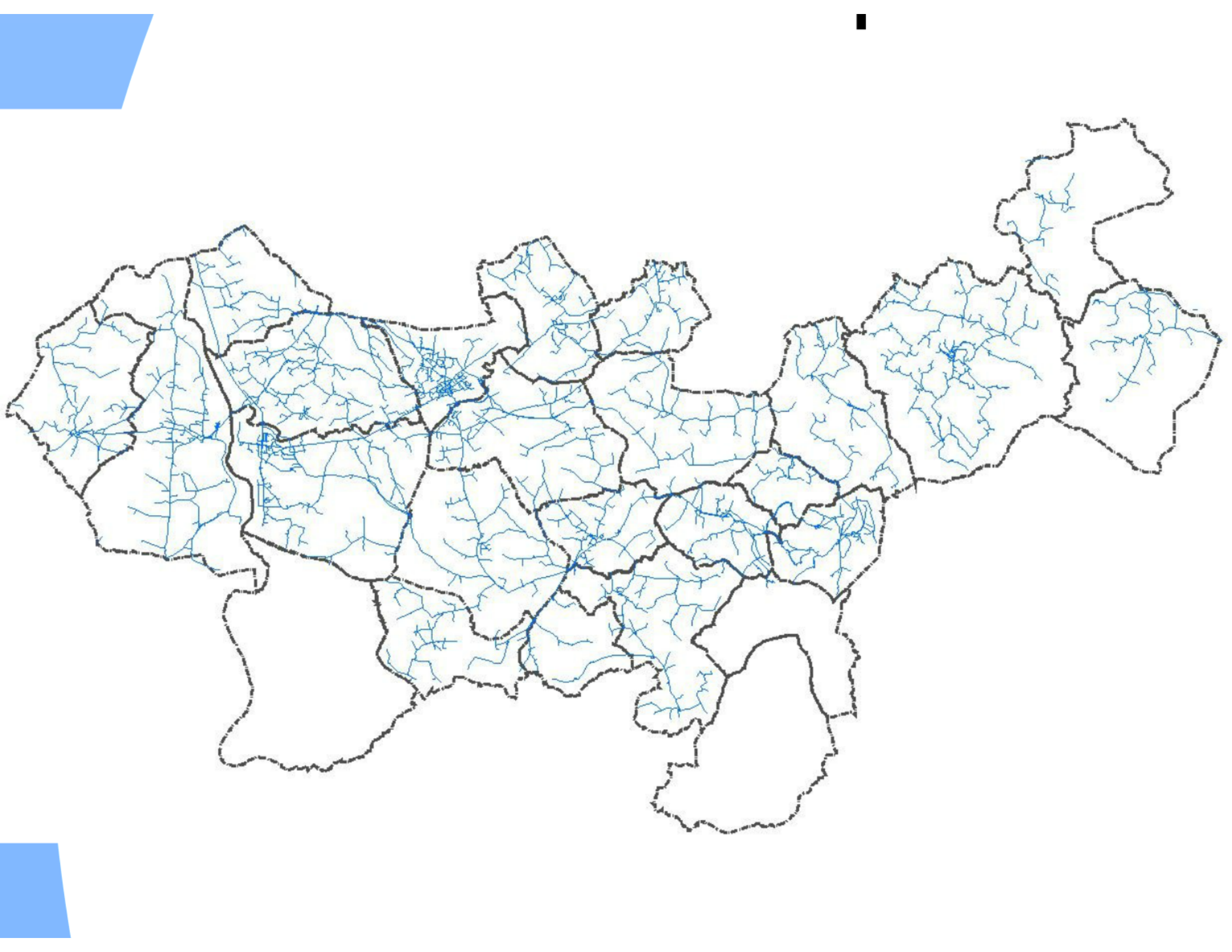
A la production du Briennon (SIADEP), Véolia a un bureau et du stockage de matériel).

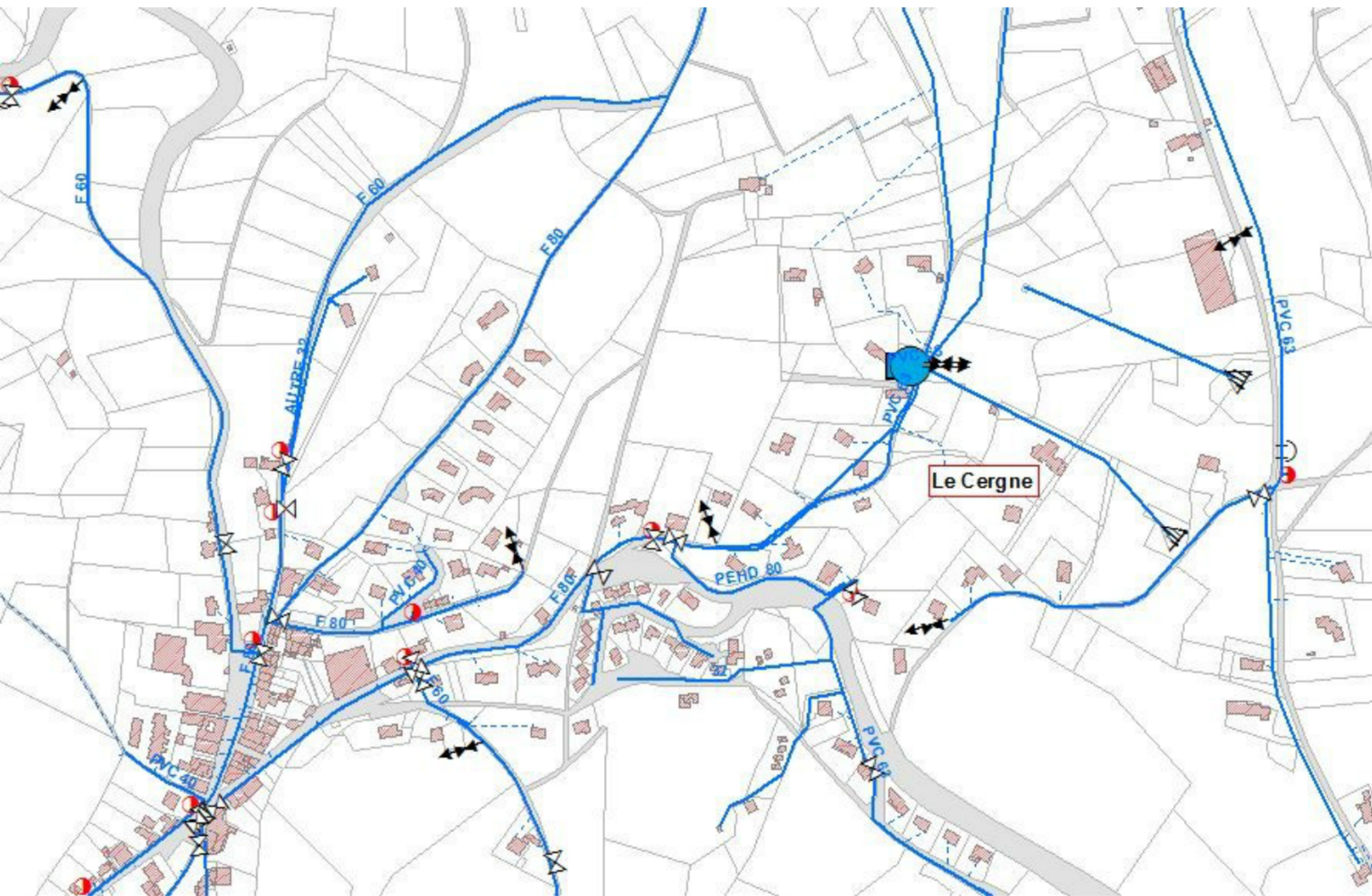
Etudes et outils

Le niveau de précision et de fiabilité des plans est très variable d'un système à l'autre.
Les plans des réseaux en régie ont été numérisés.

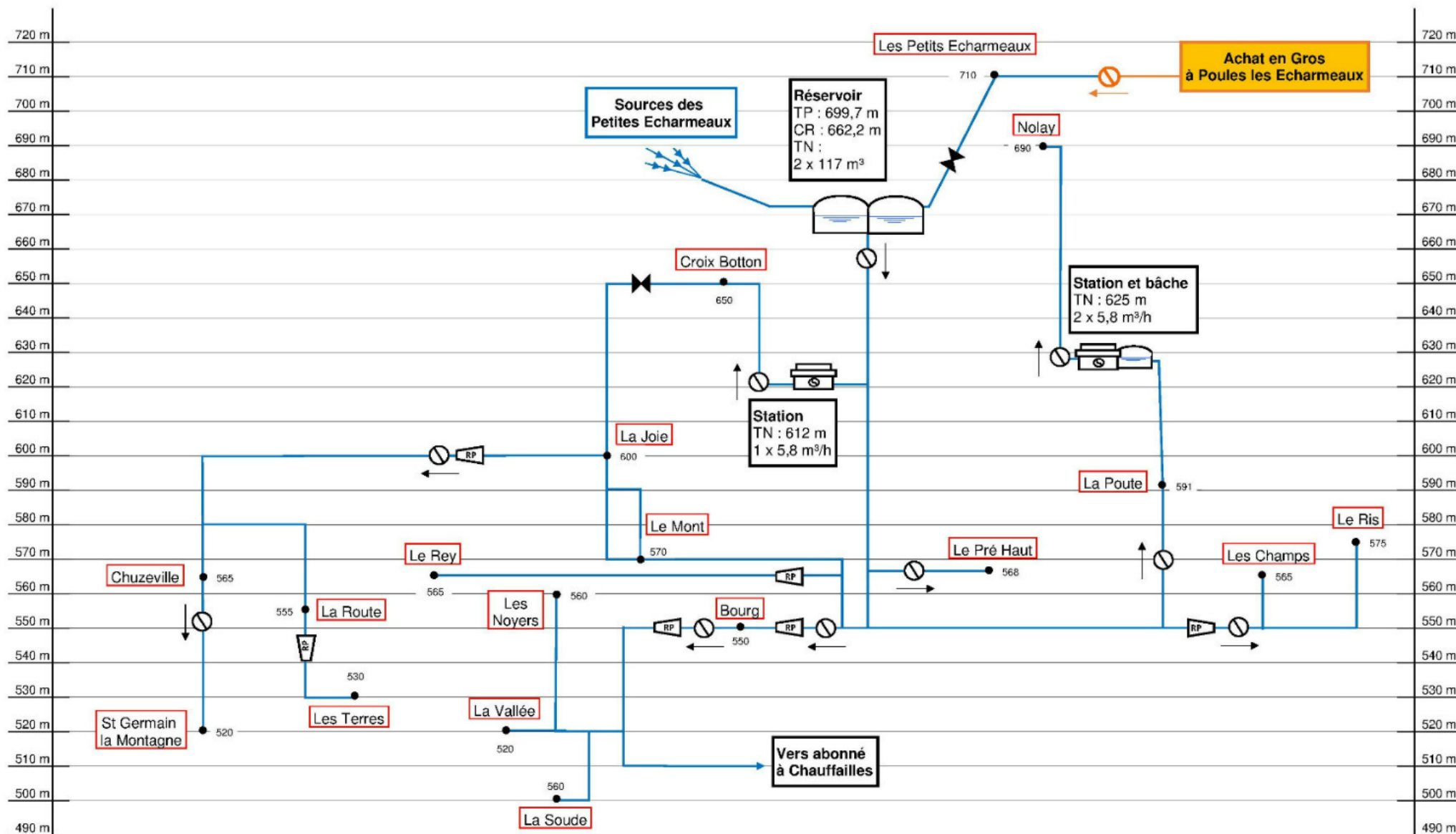


Les synoptiques des régies ont été créés.
Des bilans du SATEP restent à collecter.
Les RAD ont été partiellement collectés.
Toutes les collectivités ont des SDAEP/diagnostics qui ont en moyenne un peu plus de 5 ans.
3 collectivités ont un schéma de distribution.





SYNOPTIQUE ALTIMETRIQUE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE BELLEROCHÉ



Exploitation

Toutes les collectivités ont mis en place un suivi des interventions.

Visites des ressources : entretiens d'espaces verts --> visites mensuelles comprenant des nettoyages 3 à 4 fois par an (bacs vidés des sables et dépôts le cas échéant / chloration). Le Satep réalise des mesures de débits des sources. Certains agents réalisent des mesures complémentaires en période de fonctionnement extrêmes (étiages et crues). Les productions, les stations de pompage, les stations de traitement ou de désinfection et les réservoirs sont visitées entre 1 fois par jour à 1 fois par mois.

Prélocalisation des fuites en interne. Une à deux communes font parfois appel à des prestataires pour la recherche de fuite et la réparation.

La quasi-totalité des collectivités en régie réalisent des tests chlore, généralement une fois par semaine, à la production. Les tests chlore sur le réseau sont moins systématiques.

Vérification des ventouses, régulateurs de pression, vannes par 3 à 4 communes.

Nettoyage des réservoirs est réalisé annuellement sauf pour 4 collectivités.

Purges annuelles pour 3 communes.

Quand les contrôles réglementaires (appareils levage, ballons) ne sont pas assurés par le délégataire du service, ils sont rarement réalisés.

Hors DSP, l'entretien électromécanique est réalisé annuellement par 2 communes et n'est pas réalisé par 4 communes :

Technique

Données générales

De l'ordre de 9 700 abonnés (hors 2 SEI)
De 1,4 à 2,2 habitants par abonné.
Quelques gros consommateurs.

La demande est comprise entre 0 et près de 57 abonnés par km.

- 0 service sans réseau
- 1 service est intermédiaire (Le Cergnat)
- 1 service est urbain (Charleux).

La consommation s'élève à 885 000 m³/an.
La consommation par abonné est de 87 m³/an/abonné et varie entre 64 et 94 m³/an/abonné.
La consommation moyenne est de 45 m³/an/habitant (soit 120 litres/jour/habitant) et varie entre 28 à 55 m³/an/habitant. Cette moyenne est conforme à la moyenne nationale de 50 m³/an/habitant.

Des abonnés sensibles

Commune	Nombre d'abonnés	Consommation (m ³ /an)
Charleux	100	100 000
Le Cergnat	50	50 000
St-Germain-la-Montagne	20	20 000
St-Genès	10	10 000
St-Jean	5	5 000
St-Léger	5	5 000
St-Martin	5	5 000
St-Pierre	5	5 000
St-Rémy	5	5 000
St-Vincent	5	5 000
St-Yves	5	5 000
St-Zacharie	5	5 000
St-Zénon	5	5 000
St-Étienne	5	5 000
St-François	5	5 000
St-Jacques	5	5 000
St-Joseph	5	5 000
St-Louis	5	5 000
St-Michel	5	5 000
St-Nicolas	5	5 000
St-Paul	5	5 000
St-Roch	5	5 000
St-Sébastien	5	5 000
St-Théodore	5	5 000
St-Valentin	5	5 000
St-Victor	5	5 000
St-Zénon	5	5 000

Patrimoine



Points noirs techniques

Des traitements à compléter avec des outils divers :

- réhabilitation connue de deux sources avec mise en place d'une station de reprise à Ardes.
- réhabilitation à Belmeche.
- à Belmont de la Laine : Le réservoir des Quatre Vents ne fonctionne plus (pas d'alimentation mais possibilité d'une distribution avec un très fort risque de dégradation de la qualité de l'eau). Seul le bon fonctionnement tout-à-l'égout d'une source électrique sert à installer à la sortie la rampe de l'égout.
- réhabilitation au Cergnat.
- 2 stations de neutralisation à Cergnat dont une connue de nos Maires.
- autorisation de la chaudière, obtention de réservoirs à Mont.
- station de neutralisation en chaudière automatique à St-Germain-la-Montagne.
- une station de réhabilitation et traitement en rue gauche sont à réhabiliter du SAGEP.

Un besoin important en renouvellement de réseau.
Des ouvrages de GC nécessitant réajustement des maillages et probablement des réhabilitations (branchements, entretien des milieux, sécurité du personnel).

Investissements, en cours, projets

Toutes les collectivités ont relevé des investissements plus ou moins importants au cours des derniers exercices.

5 collectivités ont des travaux en cours. Des subventions ont été demandées pour des projets au Cergnat et à Lurmer et des subventions ont été allouées pour 6 collectivités.

On relève des subventions qui arrivent à échéance pour Ardes et Charleux.

Belmeche a demandé une subvention pour son projet de traitement auprès de l'Agence de l'Eau. Attendant pour un rattachement de 75 % exigé au titre du SAGEP, cette subvention a été accordée à titre dérogatoire avec une obligation d'atteindre le rendement de 75 % dans les 5 années à venir sous peine d'un remboursement de la subvention.

Près de 14 000 000 € HT de travaux issus des études restent à réaliser sans qu'ils aient été hiérarchisés et que leur nécessité soit confirmée.

Données générales

De l'ordre de 9 700 abonnés (hors 2 SIE).

De 1,4 à 2,2 habitants par abonné.

Quelques gros consommateurs.

La densité est comprise entre 9 et près de 57 abonnés par km.

- 8 services sont ruraux,
- 1 service est intermédiaire (Le Cergne),
- 1 service est urbain (Charlieu).

La consommation s'établit à 885 000 m³/an.

La consommation par abonné est de 87 m³/an/abonné et varie entre 64 et 94 m³/an/abonné.

La consommation moyenne est de 45 m³/an/habitant (soit 120 litres/jour/habitant) et varie entre 28 à 55 m³/an/habitant. Cette moyenne est conforme à la moyenne nationale de 50 m³/an/habitant.

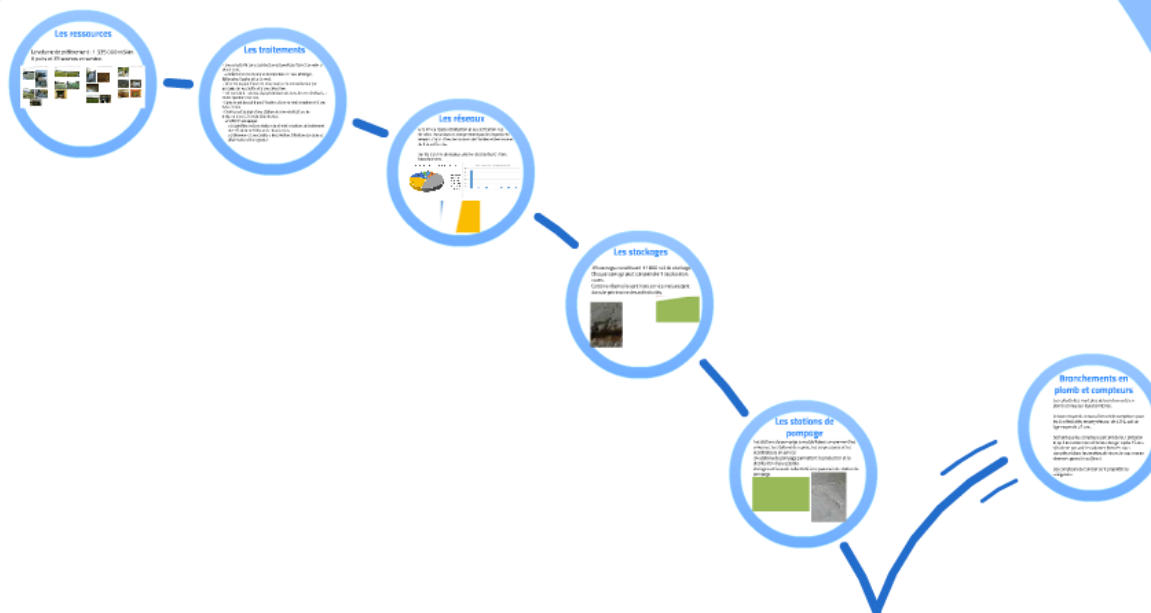
Des abonnés sensibles

UGE	Type_abonne_sensible
BEIMONT DE LA LOIRE	EHPAD Pays de Belmont rue de Chauffailles
CHARLIEU	Hôpital rue des Ursulines (120 lits) Foyer - résidence de personnes âgées - Boulevard des Capucins (83 studios)
SIADep DE POUILLY SOUS CHARLIEU	EHPAD de Saint Nizier, 2 à Briennon, foyer résidence à Pouilly sous Charlieu

28 à 55 m³/an/habitant. Cette moyenne nationale de 50 m³/an/habitant.

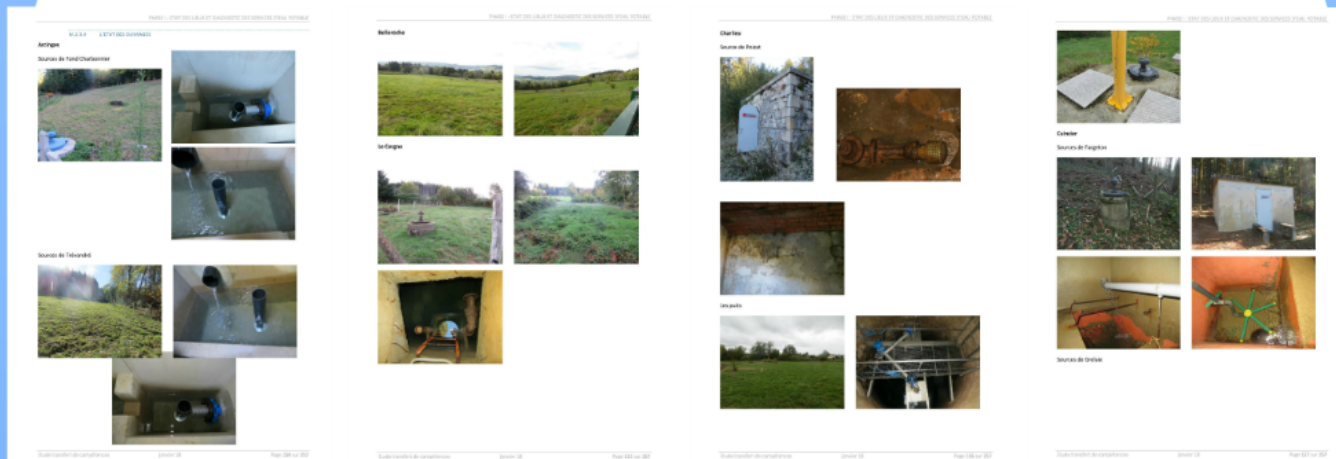
UGE	Type_abonne_sensible
BELMONT DE LA LOIRE	EHPAD Pays de Belmont rue de Chauffailles
CHARLIEU	Hôpital rue des Ursulines (120 lits) Foyer - résidence de personnes âgées - Boulevard des Capucins (83 studios)
SIADep DE POUILLY SOUS CHARLIEU	EHPAD de Saint Nizier, 2 à Briennon, foyer résidence à Pouilly sous Charlieu

Patrimoine



Les ressources

Le volume de prélèvement : 1 335 000 m³/an.
6 puits et 35 sources en service.



Les traitements

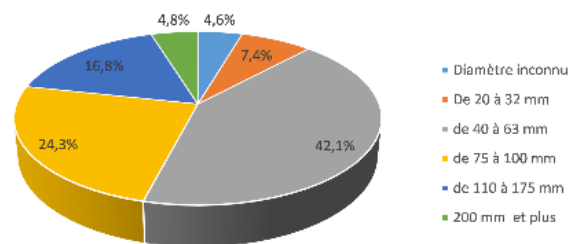
- Une collectivité sans désinfection automatisée (Saint Germain la Montagne),
- 4 collectivités n'ont qu'une désinfection de l'eau (Arcinges, Bellerroche, Ecoche et Le Cergne),
- Mars est équipé d'une ancienne station de neutralisation par passage sur neutralite et d'une chloration,
- Belmont de la Loire est équipé de deux stations de reminéralisation et désinfection récentes,
- Cuinzier est équipé d'une filtration, d'une reminéralisation et d'une désinfection.
- Charlieu est équipé d'une station de reminéralisation, de traitement du COT et de désinfection,
- Le SIADEP est équipé :
 - o à Saint Nizier d'une station de reminéralisation, de traitement du COT, de la turbidité et de désinfection,
 - o à Briennon d'une aération, décantation, filtration sur sable et désinfection chlore gazeux.

Les réseaux

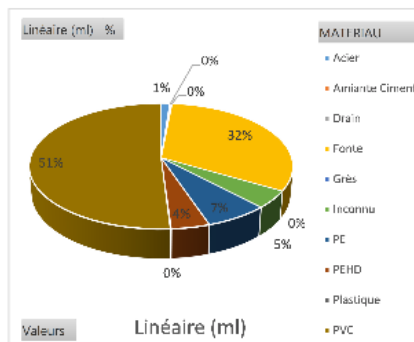
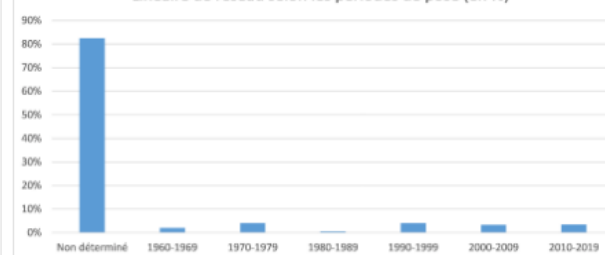
625 km de réseau d'adduction et de distribution. Les données transmises ne comprennent pas les importants réseaux d'adduction des sources de Charlieu et des sources de Mars à Ecoche.

Sur les 625 km de réseau, 596 km de distribution hors branchements.

Linéaire de canalisation selon le diamètre (en %)

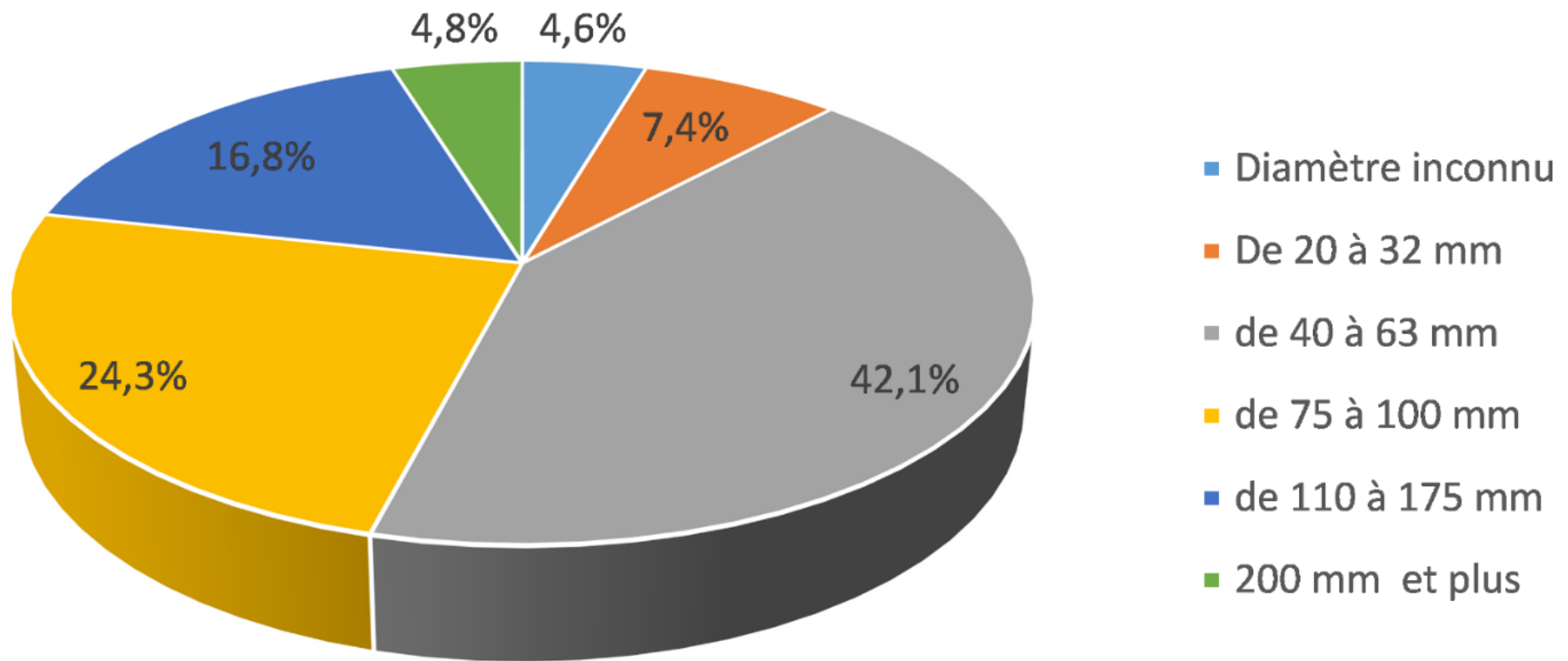


Linéaire de réseau selon les périodes de pose (en %)



branchements.

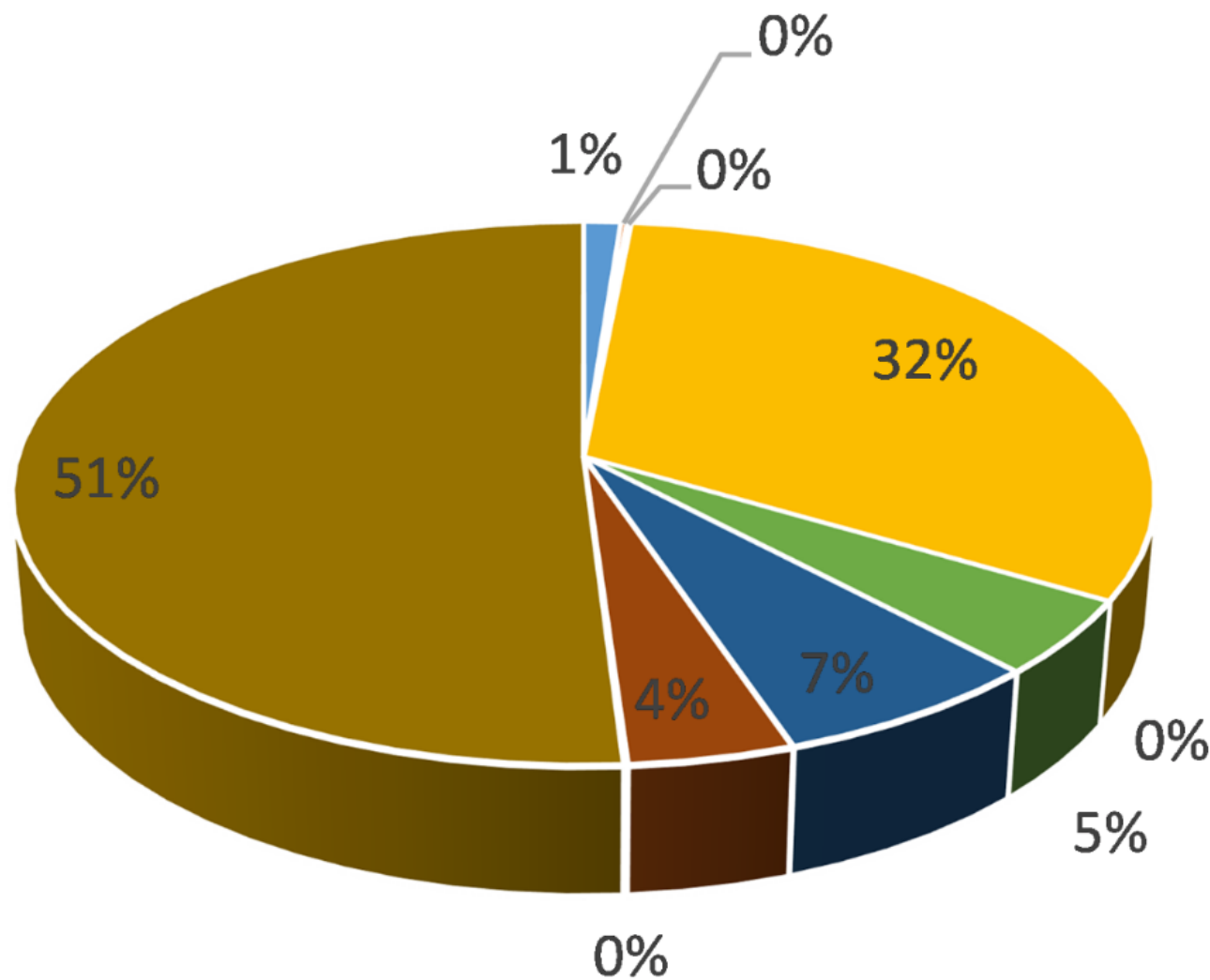
Linéaire de canalisation selon le diamètre (en %)



Linéaire (ml) %

MATERIAU

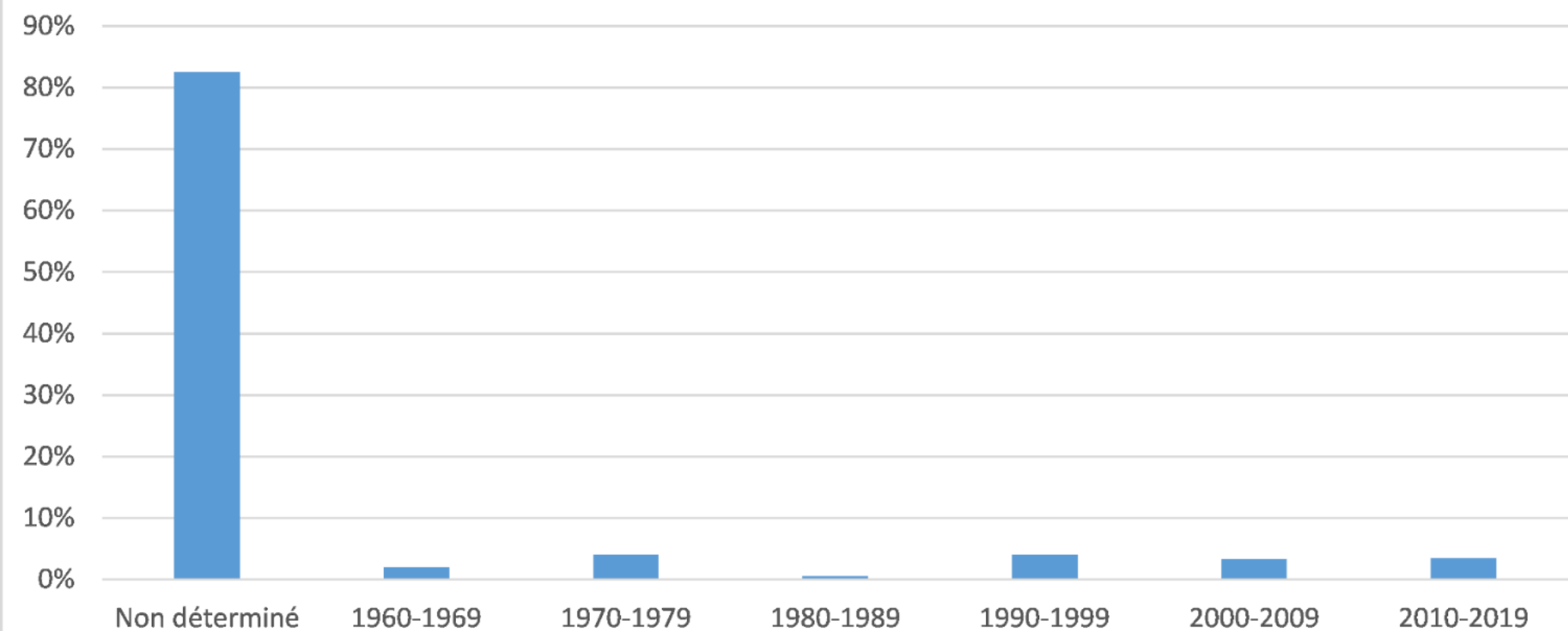
- Acier
- Amiante Ciment
- Drain
- Fonte
- Grès
- Inconnu
- PE
- PEHD
- Plastique
- PVC



Valeurs

Linéaire (ml)

Linéaire de réseau selon les périodes de pose (en %)



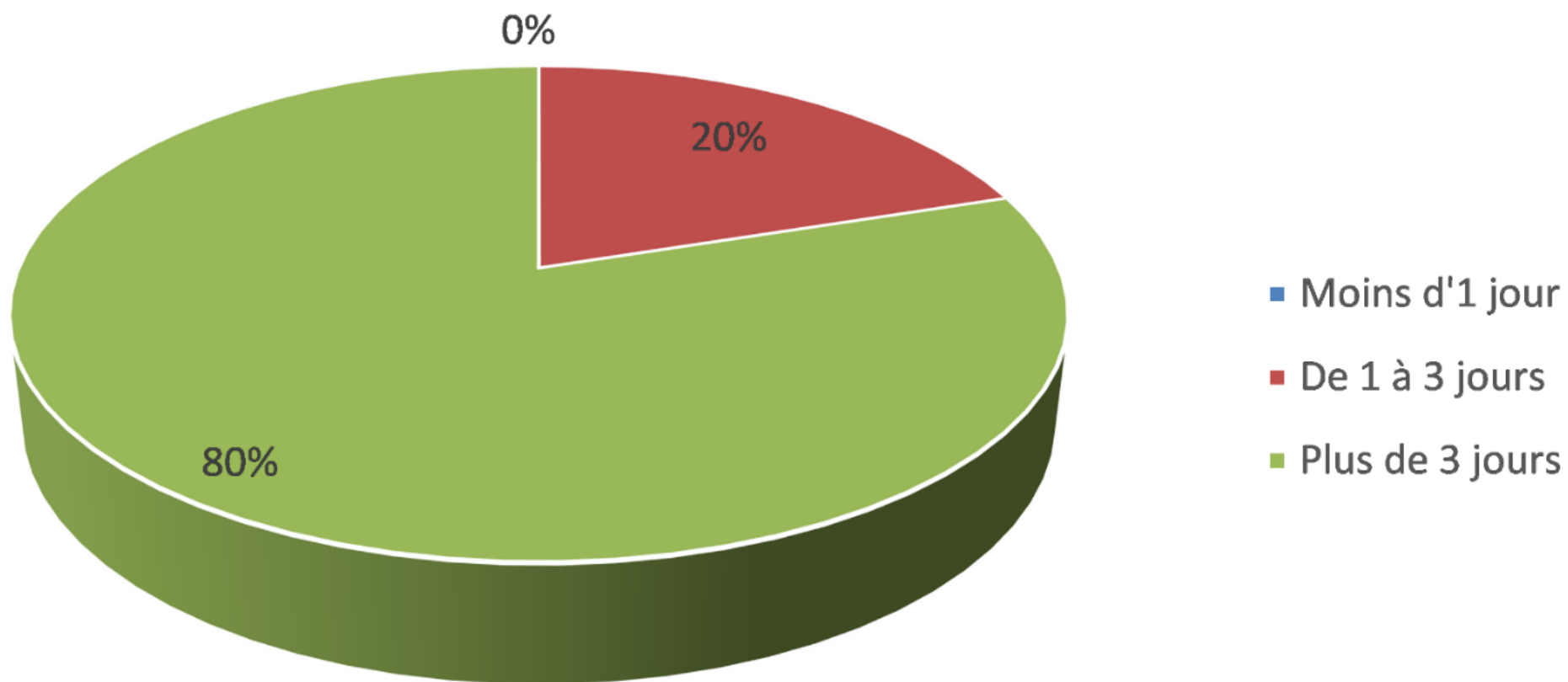
Les stockages

39 ouvrages constituant 11 860 m³ de stockage.
Chaque ouvrage peut comprendre 1 ou plusieurs cuves.

Certains réservoirs sont hors service mais restent dans le patrimoine des collectivités.



Répartition des collectivités selon le temps de séjour global de l'eau dans les réservoirs

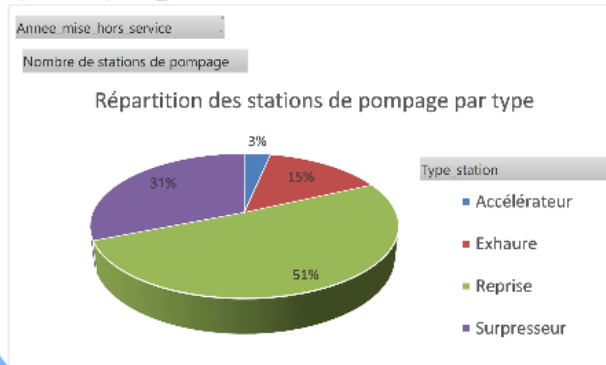


Les stations de pompage

Les stations de pompage comptabilisées comprennent les exhaures, les stations de reprise, les surpresseurs et les accélérateurs en service.

34 stations de pompage permettent la production et la distribution d'eau potable.

Arcinges est la seule collectivité à ne pas avoir de station de pompage.

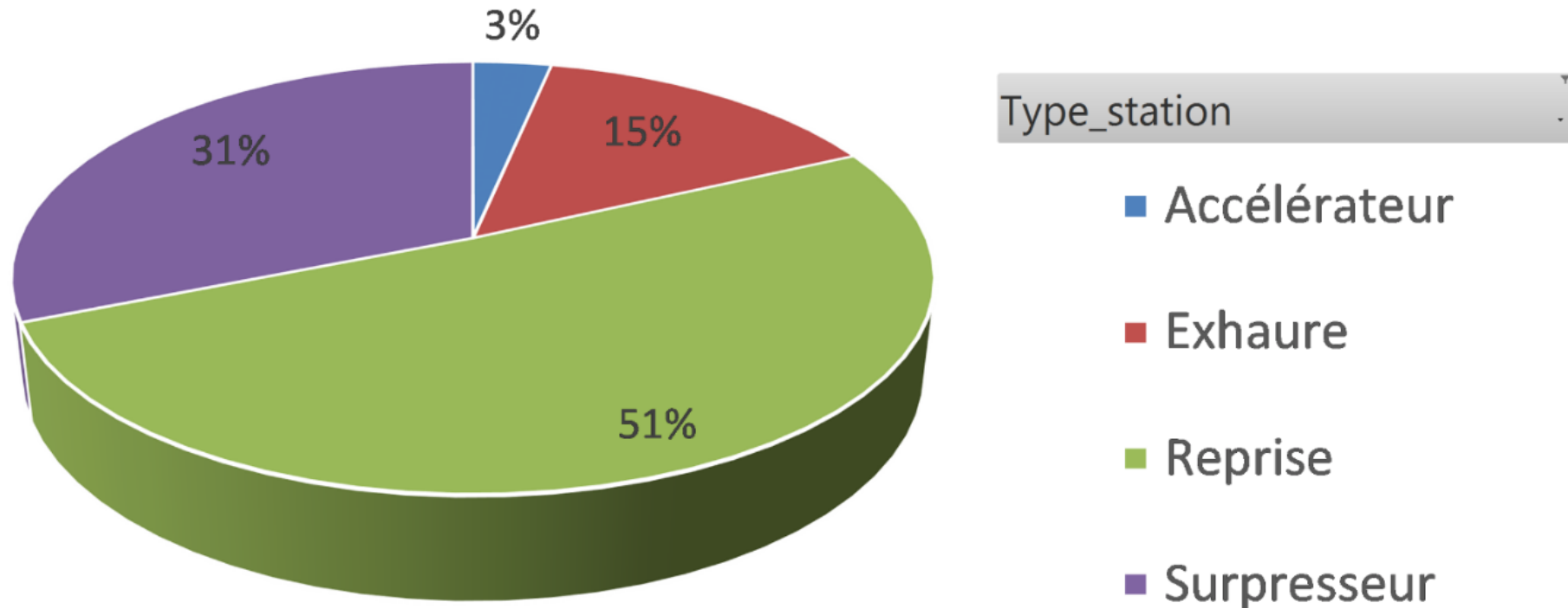


pompage.

Annee_mise_hors_service

Nombre de stations de pompage

Répartition des stations de pompage par type



Branchements en plomb et compteurs

Les collectivités n'ont plus de branchements en plomb connus sur leurs territoires.

Le taux moyen de renouvellement de compteurs pour les 6 collectivités renseignées est de 4,8 %, soit un âge moyen de 21 ans.

Sachant que les compteurs perdent de leur précision et qu'il est recommandé de les changer après 15 ans afin de ne pas voir les volumes facturés sous comptés et donc les recettes diminuer, le taux moyen observé apparaît insuffisant.

Les compteurs de Cuinzier sont propriété du délégataire.

Investissements, en cours, projets

Toutes les collectivités ont réalisé des investissements plus ou moins importants au cours des derniers exercices.

5 collectivités ont des travaux en cours. Des subventions ont été demandées pour des projets au Cergne et à Cuinzier et des subventions ont été allouées pour 6 collectivités.

On notera des subventions qui arrivent à échéance pour Arcinges et Charlieu.

Belleroche a demandé une subvention pour son projet de traitement auprès de l'Agence de l'Eau. N'atteignant pas un rendement de 75 % exigé au titre du SDAGE, cette subvention a été accordée à titre dérogatoire avec une obligation d'atteindre le rendement de 75 % dans les 5 années à venir sous peine d'un remboursement de la subvention.

Près de 14 000 000 €HT de travaux issus des études restent à réaliser sans qu'ils aient été hiérarchisés et que leur nécessité soit confirmée.

Points noirs techniques

Des traitements à compléter avec des coûts élevés :

- reminéralisation commune à deux sources avec mise en place d'une station de reprise à Arcinges,
- reminéralisation à Belleruche,
- à Belmont de la Loire : Le réservoir des Quatre Vents ne fonctionne pas (pas d'alimentation mais possibilité d'une distribution avec un très fort risque de détérioration de la qualité de l'eau). Pour le faire fonctionner toute l'année une vanne électrique serait à installer à la sortie du réservoir de Fouilloux.
- reminéralisation au Cergne,
- 2 stations de neutralisation à Ecoche dont une commune avec Mars,
- automatisation de la chloration, étanchéités de réservoirs à Mars,
- station de neutralisation et chloration automatique à St Germain la Montagne,
- une station de reminéralisation et traitement en rive gauche sont à renouveler au SIADEP.

Un besoin important en renouvellement de réseau.

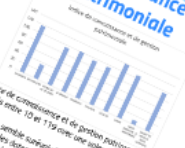
Des ouvrages de GC vieillissant nécessitant des audits et probablement des réhabilitations (étanchéités, entretien des métalleries, sécurité du personnel).

Indicateurs réglementaires

Qualité de l'eau

100 % de conformité sur les paramètres microbiologiques pour 5 collectivités et 100 % de conformité pour 5 autres collectivités.
 Les taux d'incidents et d'incidents graves sont compris entre 50 et 100 % selon les communes.
 Le taux de conformité est compris entre 50 et 100 % selon les communes.
 Le taux de conformité est compris entre 50 et 100 % selon les communes.
 Le taux de conformité est compris entre 50 et 100 % selon les communes.

Connaissance patrimoniale



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est compris entre 10 et 119 avec une valeur moyenne de 63.
 Cet indice est compris supérieur au regard des données de 2017 et 2018. Les données de 2017 et 2018 sont comprises entre 10 et 119. Les données de 2017 et 2018 sont comprises entre 10 et 119.

Indicateurs de performance



Taux de renouvellement des réseaux

Le taux de renouvellement des réseaux est compris entre 10 et 119 avec une valeur moyenne de 63.
 Cet indice est compris supérieur au regard des données de 2017 et 2018. Les données de 2017 et 2018 sont comprises entre 10 et 119. Les données de 2017 et 2018 sont comprises entre 10 et 119.

Indice d'investissement des EPC

L'indice d'investissement des EPC est compris entre 10 et 119 avec une valeur moyenne de 63.
 Cet indice est compris supérieur au regard des données de 2017 et 2018. Les données de 2017 et 2018 sont comprises entre 10 et 119. Les données de 2017 et 2018 sont comprises entre 10 et 119.

Satisfaction des usagers

Le taux de satisfaction des usagers est compris entre 10 et 119 avec une valeur moyenne de 63.
 Cet indice est compris supérieur au regard des données de 2017 et 2018. Les données de 2017 et 2018 sont comprises entre 10 et 119. Les données de 2017 et 2018 sont comprises entre 10 et 119.

Qualité de l'eau

- 100 % de conformité sur les paramètres microbiologique pour 5 collectivités et quelques non conformités pour 5 autre collectivités :
 - o Le taux d'Arcinges est compris entre 92 et 100 % selon les exercices,
 - o Le taux de Belmont de la Loire est compris entre 95 et 100 % selon les exercices,
 - o Le taux de Charlieu est compris entre 96 et 100 % selon les exercices,
 - o Le taux du SAIDEP est compris entre 97 et 100 % selon les exercices.

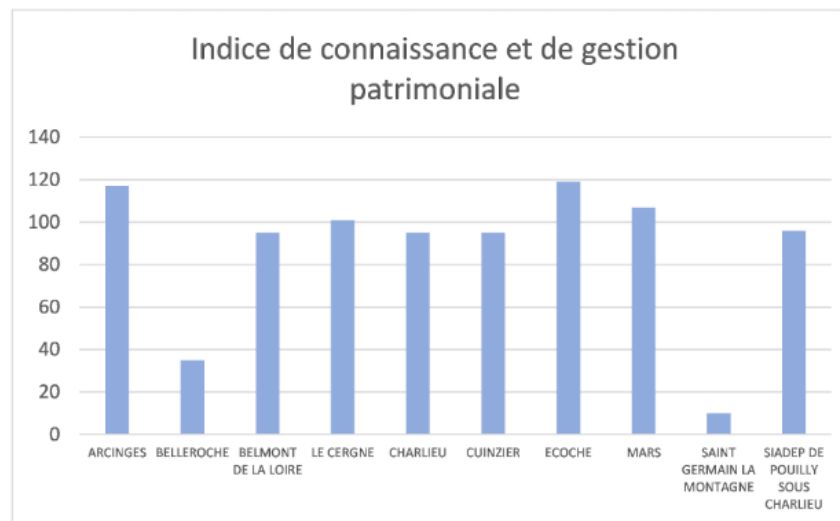
- 100 % de conformité sur les paramètres physicochimiques pour toutes les collectivités,

Ainsi, l'eau mise en distribution sur le territoire est de bonne à très bonne qualité microbiologique et physicochimique.

Parmi les spécificités et anomalies notables :

- Une présence de THM en aout et septembre 2017 au SIADEP (Saint Pierre la Noaille),
- Une présence de cuivre à une teneur comprise entre la référence et la limite de qualité au Cergne.

Connaissance patrimoniale



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est compris entre 10 et 119 avec une valeur moyenne de 87.

Cet indice semble surévalué au regard des données issues des SIG où les dates de pose sont connues pour 17,5 % du linéaires et où 449 branchements, soit moins de 5 % du parc de branchement, sont numérisés.

Indicateurs de performance

Rendement de distribution

Pour une homogénéité de l'approche, le volume de service retenu est plafonné à 2 % du volume mis en distribution.

Le rendement de distribution :

Le rendement moyen des réseaux est de 83 % en 2016, au-dessus de la moyenne nationale de 75 % en milieu rural. Belleruche et Le Cergne ne respectent pas le rendement seuil pour plusieurs années de l'historique. La commune d'Ecoche ne l'a pas respecté en 2013 (année atypique avec un très important volume de service annoncé qui a été plafonné) mais le respecte depuis.

80% des collectivités ont un rendement de distribution qui respecte les rendements seuil du décret.

Avec de faibles prélèvements et consommations, une fuite même localisée et réparée rapidement aura une influence rapide et remarquable sur le rendement des petites collectivités. La même fuite gérée de la même manière n'aura aucune influence sur le rendement d'un syndicat d'importance.

Rendement SDAGE

Le rendement primaire du SDAGE moyen des collectivités est de 81,2 %.

Les communes de Belleruche et de Le Cergne ne respectent jamais cet objectif sur la période étudiée. Les communes d'Arcinges et de Charlieu respectent toujours cet objectif sur la période étudiée.

Le respect de cet objectif est variable d'un exercice à l'autre pour les autres collectivités.

Pour la dernière année disponible, 70 % des collectivités respectent cet objectif pourtant ambitieux.

ILP

La valeur moyenne de l'ILP s'améliore sur la période étudiée passant de 1,6 à 1,7 puis 1,1 pour atteindre 0,7 m3/jour/km en 2016.

La dernière valeur disponible pour chaque collectivité permet de dénombrer :

- 8 collectivités avec un bon ILP,
- 2 collectivités avec un ILP acceptable.

Toutes les collectivités ont un ILP bon à acceptable. Sur la période étudiée, l'ILP a été médiocre seulement lors d'un exercice pour 2 collectivités.

Rendement de distribution

Pour une homogénéité de l'approche, le volume de service retenu est plafonné à 2 % du volume mis en distribution.

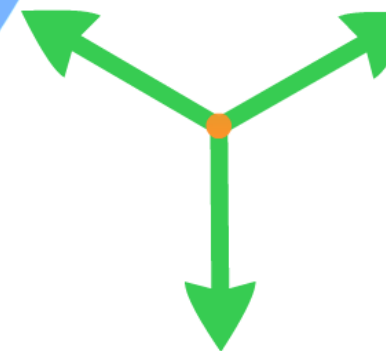
Le rendement de distribution :

Le rendement moyen des réseaux est de 83 % en 2016, au-dessus de la moyenne nationale de 75 % en milieu rural.

Belleruche et Le Cergne ne respectent pas le rendement seuil pour plusieurs années de l'historique. La commune d'Ecoche ne l'a pas respecté en 2013 (année atypique avec un très important volume de service annoncé qui a été plafonné) mais le respecte depuis.

80% des collectivités ont un rendement de distribution qui respecte les rendements seuil du décret.

Avec de faibles prélèvements et consommations, une fuite même localisée et réparée rapidement aura une influence rapide et remarquable sur le rendement des petites collectivités. La même fuite gérée de la même manière n'aura aucune influence sur le rendement d'un syndicat d'importance.



Rendement SDAGE

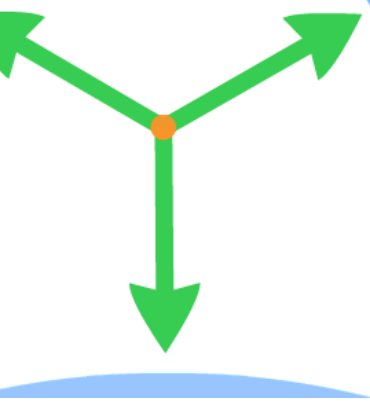
Le rendement primaire du SDAGE moyen des collectivités est de 81,2 %.

Les communes de Belleruche et de Le Cergne ne respectent jamais cet objectif sur la période étudiée.

Les communes d'Arcinges et de Charlieu respectent toujours cet objectif sur la période étudiée.

Le respect de cet objectif est variable d'un exercice à l'autre pour les autres collectivités.

Pour la dernière année disponible, 70 % des collectivités respectent cet objectif pourtant ambitieux.



ILP

La valeur moyenne de l'ILP s'améliore sur la période étudiée passant de 1,6 à 1,7 puis 1,1 pour atteindre 0,7 m³/jour/km en 2016.

La dernière valeur disponible pour chaque collectivité permet de dénombrer :

- 8 collectivités avec un bon ILP,
- 2 collectivités avec un ILP acceptable.

Toutes les collectivités ont un ILP bon à acceptable.
Sur la période étudiée, l'ILP a été médiocre seulement lors d'un exercice pour 2 collectivités.

Taux de renouvellement des réseaux

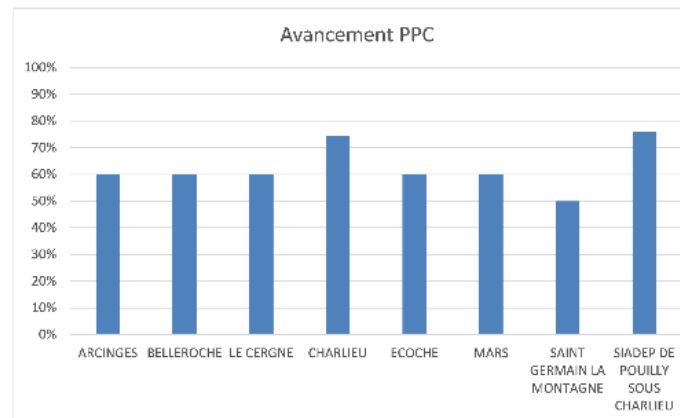
Les 18 km de réseau renouvelés en 5 ans représentent un taux de renouvellement de 0,6 %. Le maintien d'un tel taux conduit à un renouvellement complet des réseaux en 170 ans, alors que, pour maintenir un réseau d'eau potable en bon état de fonctionnement, il devrait être entièrement renouvelé sur une période de 80 ans, soit 1,25% du linéaire par an.

Selon les collectivités, le taux de renouvellement de réseau est compris entre 0 et 1,1 %.

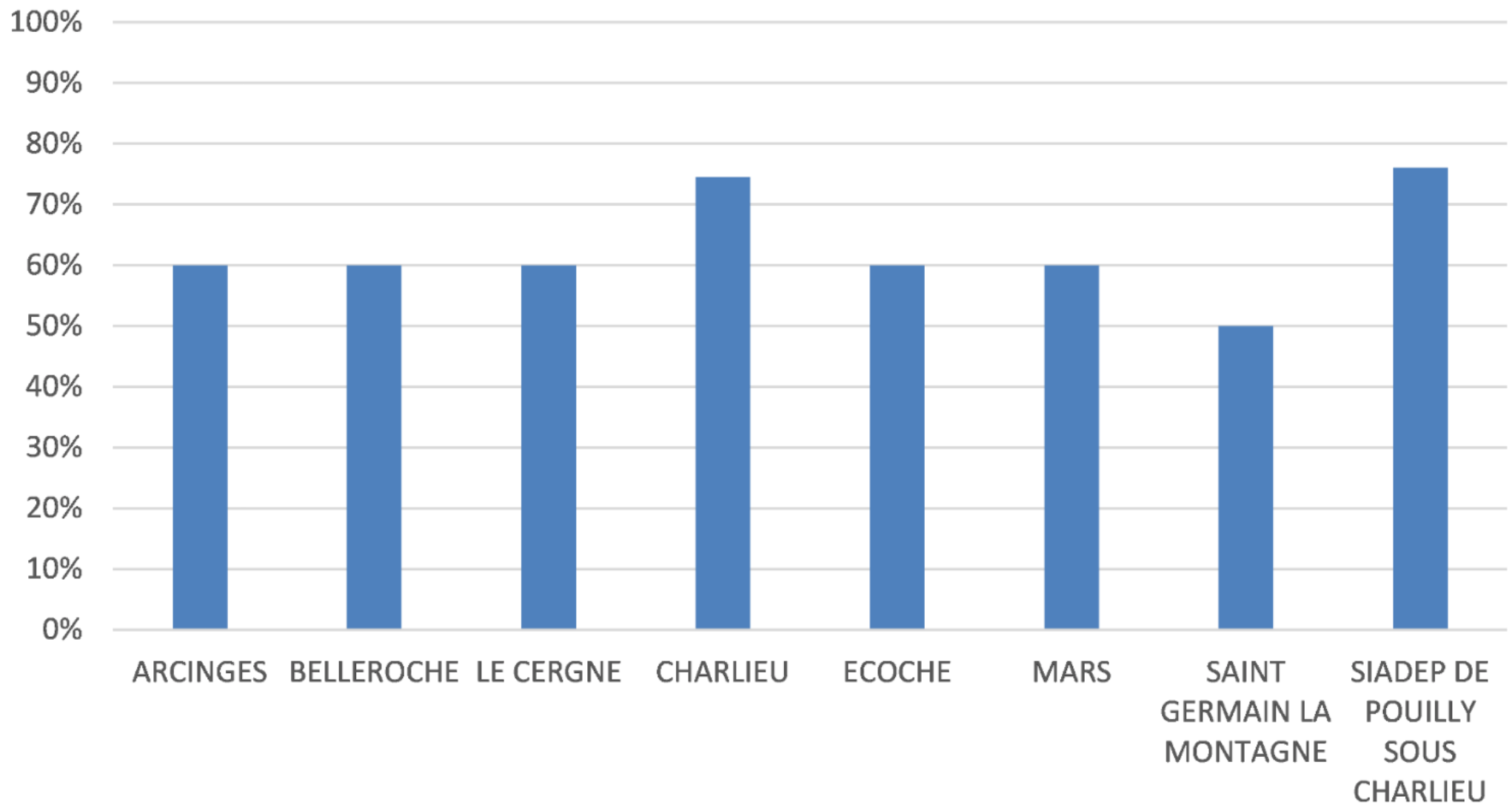
Indice d'avancement des PPC

L'avancement des PPC est compris entre 50 % pour Saint Germain la Montagne (Dossier déposé en Préfecture) et 80 % pour Belmont de la Loire et Cuinzier (Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre) pour une valeur moyenne de 66 %.

Ainsi, la mise en œuvre des prescriptions des arrêtés (acquisitions de terrains, servitudes, travaux) reste à faire pour 80 % des collectivités.



Avancement PPC



Satisfaction des usagers

Taux d'interruptions des services non programmées
Taux de respect des délais d'ouverture de branchement
Taux de réclamations écrites

Même si ces taux ne sont exigés dans les RPQS que pour les collectivités disposant d'une Commission consultative des services publics locaux (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ont une commune a plus de 10 000 habitants), il serait opportun de capitaliser les données nécessaires à leur calcul.

Réglementaire

Les arrêtés de DUP ont été collectés pour 10 collectivités.
Ils font défaut pour 2 collectivités.

8 conventions gèrent les échanges d'eau entre collectivités ; 2 conventions font défaut.
Les conventions seront les plus anciennes seront à mettre à jour.

Il n'y a pas de mise en demeure de répertoriée.

Les servitudes disponibles ont été collectées.
Une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec VNF (collectée) et une convention avec SNCF pour le SIADEP.
Deux ouvrages d'Ecoche sont sur des parcelles privées.

Juridique

Conventions

Les communes d'Arcinges, Ecoche et Mars ont un agent technique pluri-communal.

Les communes d'Arcinges, Ecoche, Mars et Le Cergne ont mis en place des conventions de mise à disposition de moyens matériels.

SATEP

Parmi les 7 collectivités pouvant bénéficier de l'accompagnement SATEP, 3 communes ont une convention. Cet accompagnement reste à confirmer pour 4 communes.

Une technicité doit être acquise pour la réalisation de cet accompagnement des agents en interne ou des prestations doivent être prévues.

Assurances

Idem assainissement

Electricité et télécom

Les 6 communes en régie ont un ou plusieurs contrats électriques.

Il y a des contrats de télécommunication pour les communes de Belleruche, Le Cergne et Ecoche.

Les contrats électriques et de télécommunication sont portés par les délégataires en cas d'affermage.

Contrats

PRESTATION	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN
REPARATION DE FUITE	01/01/2017	31/12/2017
CONVENTION PLURIANNUELLE D'ENTRETIEN DE LA CHORATION DE BELLERUCHE	01/01/2017	31/12/2017
CONTRAT DE MAINTENANCE ELECTROMECANIQUE ANNUEL ET RENEUVELABLE A ARCINGES	01/01/2017	31/12/2017
NETTOYAGE DES RESERVOIRS, RELÈVE DES COMPTEURS, ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, FACTURATION EN INTERNE	01/01/2017	31/12/2017
DES MAQE INTERVIENNENT POUR 4 COLLECTIVITES ET DES AMO POUR 3 D'ENTRE ELLES	01/01/2017	31/12/2017

Prestataires ponctuels pour la recherche de fuite, la réparation de fuite.

Convention pluriannuelle d'entretien de la choration de Belleruche (terminée le 31/12/2017).

Contrat de maintenance électromécanique annuel et renouvelable à Arcinges.

Nettoyage des réservoirs, relève des compteurs, entretien des espaces verts, facturation en interne.

Des MAQE interviennent pour 4 collectivités et des AMO pour 3 d'entre elles.

Conventions

Les communes d'Arcinges, Ecoche et Mars ont un agent technique pluri-communal.

Les communes d'Arcinges, Ecoche, Mars et Le Cergne ont mis en place des conventions de mise à disposition de moyens matériels.

Parmi
bénéfici
3 comm
arrom

SATEP

Parmi les 7 collectivités pouvant bénéficier de l'accompagnement SATEP, 3 communes ont une convention. Cet accompagnement reste à confirmer pour 4 communes.

Une technicité doit être acquise pour la réalisation de cet accompagnement des agents en interne ou des prestations doivent être prévues.

Contrats

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
BELMONT DE LA LOIRE															
CHARLIEU															
CUINZIER															
SIADEP DE POUILLY SOUS CHARLIEU															
SIE RHÔNE LOIRE NORD															
SIE DE LA VALLEE DU SORNIN															

Prestataires ponctuels pour la recherche de fuite, la réparation de fuite.

Convention pluriannuelle d'entretien de la chloration de Bellerocche (terminée le 31/12/2017).

Contrat de maintenance électromécanique annuel et renouvelable à Arcinges.

Nettoyage des réservoirs, relève des compteurs, entretien des espaces verts, facturation en interne.

Des MOE interviennent pour 4 collectivités et des AMO pour 3 d'entre elles.



Electricité et télécom

Les 6 communes en régie ont un ou plusieurs contrats électriques.

Il y a des contrats de télécommunication pour les communes de Belleroye, Le Cergne et Ecoche.

Les contrats électriques et de télécommunication sont portés par les délégataires en cas d'affermage.

à disposit

Assurances

Idem assainissement



Budgétaire

Règles

Budget équilibré

Les communes de la région ont un budget équilibré. Elles ne peuvent pas emprunter. Elles ne peuvent pas émettre de dette. Elles ne peuvent pas émettre de dette.

Budgets annexes

Les communes de la région ont des budgets annexes. Elles ne peuvent pas émettre de dette. Elles ne peuvent pas émettre de dette.

Etat des actifs

Seuls 5 comptes de gestion ont pu être collectés. L'état des actifs reste à étudier.

Recettes, charges, impayés

En première approche, les recettes liées à la facturation sont de l'ordre de 1 000 000 €, redevances comprises.

Les recettes liées aux règlements de service sont très variables : de 2 600 à 13 000 € selon les exercices.

Les abandons sont compris entre 18 000 à 69 000 € selon les exercices.

Les charges annoncées sont très modestes, de l'ordre de 140 000 € en 2014.

Recettes	Charges	Impayés
1 000 000	140 000	1 000 000
2 600	13 000	18 000
13 000	18 000	69 000

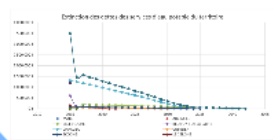
Les impayés et abandons de créances sont à conforter.

Dettes

Les communes de Mars et de Saint Germain la Montagne n'ont pas d'emprunt.

Le tableau des amortissements est en attente pour la commune du Cergne et le SIADER.

La somme des encours de dette est de 3 485 000 € en 2015 et le dernier remboursement d'emprunt aura lieu en 2042.



Amortissements

Le montant des amortissements des immobilisations et des subventions est modeste au regard du patrimoine (de l'ordre de 350 000 €).

L'amortissement est compris entre 12 et 98 €/an/habitant avec une valeur moyenne de 16 €/an/hab.

Commune	Montant	€/an/hab
Mars	12	12
Saint Germain la Montagne	98	98
Cergne	16	16
SIADER	16	16

Règles

Budget équilibré

Des communes font régulièrement ou ont fait ponctuellement des abondements entre budgets :

- Le Cergne pour la masse salariale (50 000 €/an),
- Ecoche du budget eau vers le budget général (18 000 à 19 000 €/an) pour le personnel et les frais assimilés,
- Mars.



Budgets annexes

- 3 communes ont un budget annexe mêlant eau et assainissement. Elles comptent toutes moins de 3 000 habitants : Arcinges (205 habitants), Le Cergne (661 habitants), Mars (555 habitants)
- 9 collectivités ont un budget annexe spécifique pour l'eau potable : Belleroche, Belmont de la Loire, Charlieu, Cuinzier, Ecoche, St Germain la Montagne, SIADEP, SIE de la Vallée du Sornin et de Rhône Loire Nord.

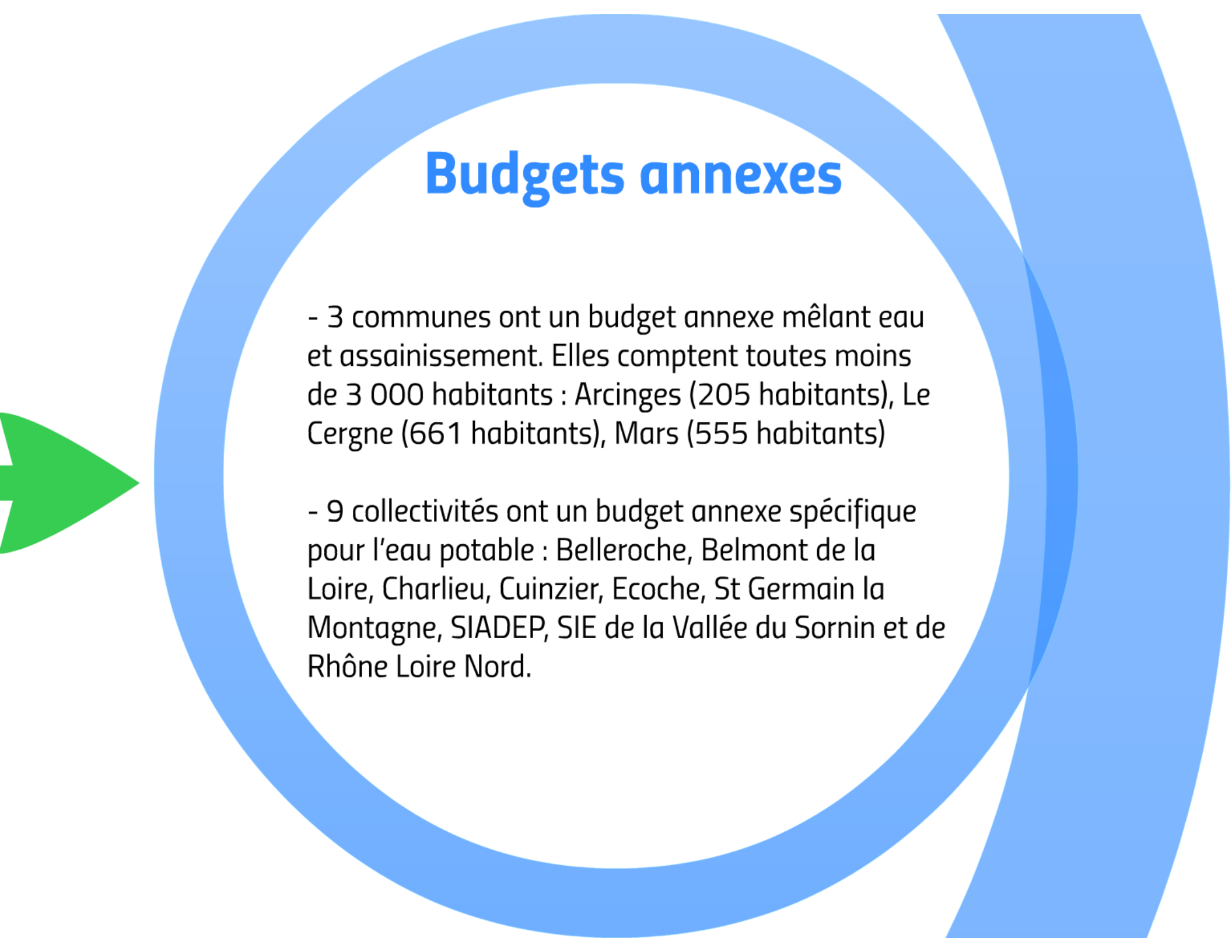
En première a
1 000 000 €,

Les recettes li
à 13 000 € s

Budget équilibré

Des communes font régulièrement ou ont fait ponctuellement des abondements entre budgets :

- Le Cergne pour la masse salariale (50 000 €/an),
- Ecoche du budget eau vers le budget général (18 000 à 19 000 €/an) pour le personnel et les frais assimilés,
- Mars.



Budgets annexes

- 3 communes ont un budget annexe mêlant eau et assainissement. Elles comptent toutes moins de 3 000 habitants : Arcinges (205 habitants), Le Cergne (661 habitants), Mars (555 habitants)
- 9 collectivités ont un budget annexe spécifique pour l'eau potable : Beller Roche, Belmont de la Loire, Charlieu, Cuinzier, Ecoche, St Germain la Montagne, SIADEP, SIE de la Vallée du Sornin et de Rhône Loire Nord.

Recettes, charges , impayés

En première approche, les recettes liées à la facturation sont de l'ordre de 1 000 000 €, redevances comprises.

Les recettes liées aux règlements de service sont très variables : de 2 600 à 13 000 € selon les exercices.

Les abondements sont compris entre 18 000 à 69 000 € selon les exercices.

Les charges annoncées sont très modestes, de l'ordre de 140 000 € en 2014.

Étiquettes de lignes	2014		
	Charges à caractère général (€)	Charges personnel et frais assimilés (€)	Autres charges gestion courante (€)
BELLEROCHÉ	18 262 €	1 000 €	- €
BELMONT DE LA LOIRE	1 749 €	10 000 €	- €
CHARLIEU	8 571 €	- €	- €
CUINZIER	- €	500 €	- €
ECOCHÉ	17 789 €	18 000 €	- €
SAINT GERMAIN LA MONTAGNE	2 944 €	- €	- €
SIADÉP DE POUILLY SOUS CHARLIEU	26 376 €	15 405 €	18 056 €
Total général	75 692 €	44 905 €	18 056 €

Les impayés et abandons de créances
sont à conforter.

Amortissements

Le montant des amortissements des immobilisations et des subventions est modeste au regard du patrimoine (de l'ordre de 350 000 €).

L'amortissement est compris entre 12 et 98 €/an/habitant avec une valeur moyenne de 16 €/an/hab.

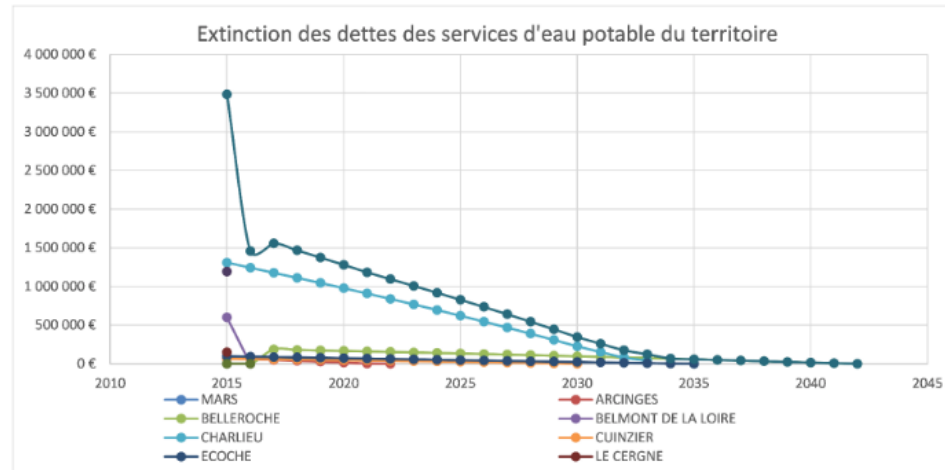
	Population municipale 2014	Amortissement total 2013 (€/habitant)	Amortissement total 2014 (€/habitant)	Amortissement total 2015 (€/habitant)	Amortissement total 2016 (€/habitant)
MARS	555		7 €	15 €	47 €
ARCINGES	205		84 €	87 €	98 €
BELLEROCHÉ	307	30 €	30 €	35 €	41 €
BELMONT DE LA LOIRE	1 583	28 €	28 €	28 €	27 €
CHARLIEU	3 700	13 €	13 €	31 €	
CUINZIER	716	36 €	39 €	38 €	40 €
ECOCHÉ	563		27 €	32 €	33 €
LE CERGNE	661	36 €	36 €	36 €	43 €
SAINT GERMAIN LA MONTAGNE	242		70 €	70 €	71 €
SIADÉP DE POUILLY SOUS CHARLIEU	11 215	8 €	6 €	5 €	12 €

Dettes

Les communes de Mars et de Saint Germain la Montagne n'ont pas d'emprunt.

Le tableau des amortissements est en attente pour la commune du Cergne et le SIADEP.

La somme des encours de dette est de 3 485 000 € en 2015 et le dernier remboursement d'emprunt aura lieu en 2042.



Etat des actifs

Seuls 5 comptes de gestion ont pu être collectés. L'état des actifs reste à étudier.



Financier

Redevances et TVA

Cette redevance est due par les personnes qui prélèvent un volume annuel d'eau supérieur à 10 000 m³ d'eau.
Saint Germain est systématiquement en-deçà de cette valeur et Arcinges prélève selon les années entre 9 000 à 10 500 m³.

Sur les factures transmises, la redevance prélevement n'apparaît pas pour les communes d'Arcinges, Bellesche, Le Cergne, Écoche et Saint Germain la Montagne.

Le taux de la redevance pollution est fixé à 0,23 €/m³ en zone non majorée pour la période 2016-2018. Arcinges et St Germain la Montagne font apparaître des taux de 0,27 €/m³ pour les exercices 2016 et 2017.

6 collectivités ne sont pas assujetties à la TVA et 6 le sont.

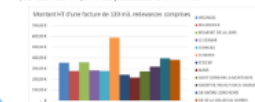
Tarifs et factures

Soit 2 collectivités ont plusieurs tarifs pour la part proportionnelle (DSR) et SEVU.

En 2017, la première tranche des parts proportionnelles du territoire est comprise entre 0,56 et 2 €/m³ avec une valeur moyenne non pondérée de 1,17 €/m³ et les parts fixes du territoire sont comprises entre 15 et 85 € pour une valeur moyenne non pondérée de 50,36 €.

S'y ajoutent les parts des Avenants d'élégance.

Le prix d'une facture de 120 m³, redevance comprise, hors taxe, est compris entre 214,88 et 587,75 € avec une valeur moyenne non pondérée de 325,46 €.
Les prix du m³ pour une facture de 120 m³ est compris entre 1,79 et 4,90 €/m³ HT pour une valeur moyenne non pondérée de 3,15 €/m³.



Le prix d'une facture de 120 m³, redevance comprise, hors taxe, est compris entre 214,88 et 587,75 € avec une valeur moyenne non pondérée de 325,46 €.

Autres tarifs

Chaque collectivité a mis en place divers tarifs liés aux règlements de service. Ces tarifs sont plus nombreux pour les collectivités en DSP.

Parmi ces tarifs, la grande variabilité des frais d'ouverture ou fermeture de branchement est à souligner, allant de 25 à 300 € HT.

De même pour les frais d'accès au service compris entre 33 et 900 € (mélange dans ce dernier cas entre les frais d'accès au service et les frais de branchement).

Une convergence de ces tarifs sera également à organiser.

Des bordereaux des prix pour la réalisation de branchements neufs est disponible sur les territoires en DSP eau potable.

Redevances et TVA

Cette redevance est due par les personnes qui prélèvent un volume annuel d'eau supérieur à 10.000 m³ d'eau.

Saint Germain est systématiquement en-deçà de cette valeur et Arcinges prélève selon les années entre 9 000 à 10 500 m³.

Sur les factures transmises, la redevance prélèvement n'apparaît pas pour les communes d'Arcinges, Belleruche, Le Cergne, Ecoche et Saint Germain la Montagne.

Le taux de la redevance pollution est fixé à 0,23 €/m³ en zone non majorée pour la période 2016-2018. Arcinges et St Germain la Montagne font apparaître des taux de 0,27 €/m³ pour les exercices 2016 et 2017.

6 collectivités ne sont pas assujetties à la TVA et 6 le sont.

Tarifs et factures

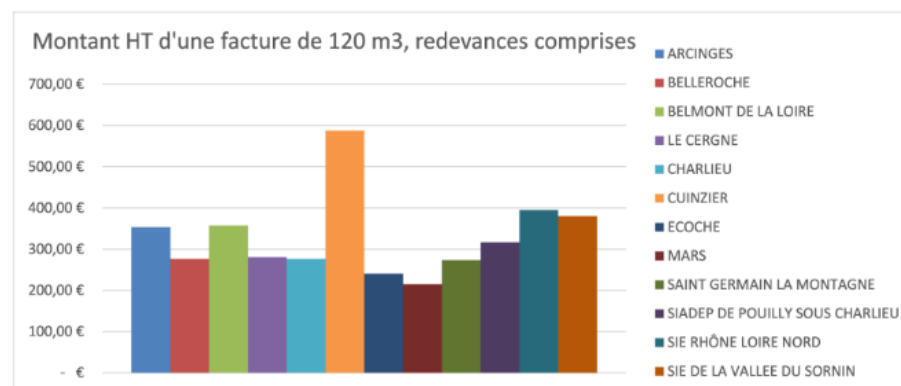
Seule 2 collectivités ont plusieurs tarifs pour la part proportionnelle (SIERL et SIEVS).

En 2017, la première tranche des parts proportionnelles du territoire est comprise entre 0,56 et 2 €/m³ avec une valeur moyenne non pondérée de 1,17 €/m³ et les parts fixes du territoire sont comprises entre 15 et 85 € pour une valeur moyenne non pondérée de 50,36 €.

S'y rajoutent les parts des éventuels délégataires.

Le prix d'une facture de 120 m³, redevance comprise, hors taxe, est compris entre 214,80 et 587,79 € avec une valeur moyenne non pondérée de 329,46 €.

Les prix du m³ pour une facture de 120 m³ est compris entre 1,79 et 4,90 €/HT/m³ pour une valeur moyenne non pondérée de 2,75 €/HT/m³.



Le prix d'une facture de 72 m³, redevance comprise, hors taxe, est compris entre 146,88 et 382,45 € avec une valeur moyenne non pondérée de 228,86 €.

Autres tarifs

Chaque collectivité a mis en place divers tarifs liés aux règlements de service. Ces tarifs sont plus nombreux pour les collectivités en DSP.

Parmi ces tarifs, la grande variabilité des frais d'ouverture ou fermeture de branchement est à souligner, allant de 25 à 300 €HT.

De même pour les frais d'accès au service compris entre 33 et 900 € (amalgamé dans ce dernier cas entre les frais d'accès au service et les frais de branchement).

Une convergence de ces tarifs sera également à organiser.

Des bordereaux des prix pour la réalisation de branchements neufs est disponible sur les territoires en DSP eau potable.

Ce qu'il manque pour l'exhaustivité et la consolidation de l'état des lieux

Des données manquantes

Après les visites, au moment de l'analyse des données, des précisions ou documents complémentaires ont été demandés aux collectivités.

Toutes n'ont pas répondu.

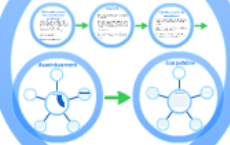
Une action peut être faite.

Des données peuvent être collectées par d'autres lieux (Départements, Préfecture de l'Eau, ARS, Préfets, Préfecture, MAGE, SATUR).

Des rencontres à réaliser

Fortification de ces divers intervenants et une plus grande expertise, mais également de la recherche.

Diagnostic et définition des futurs services



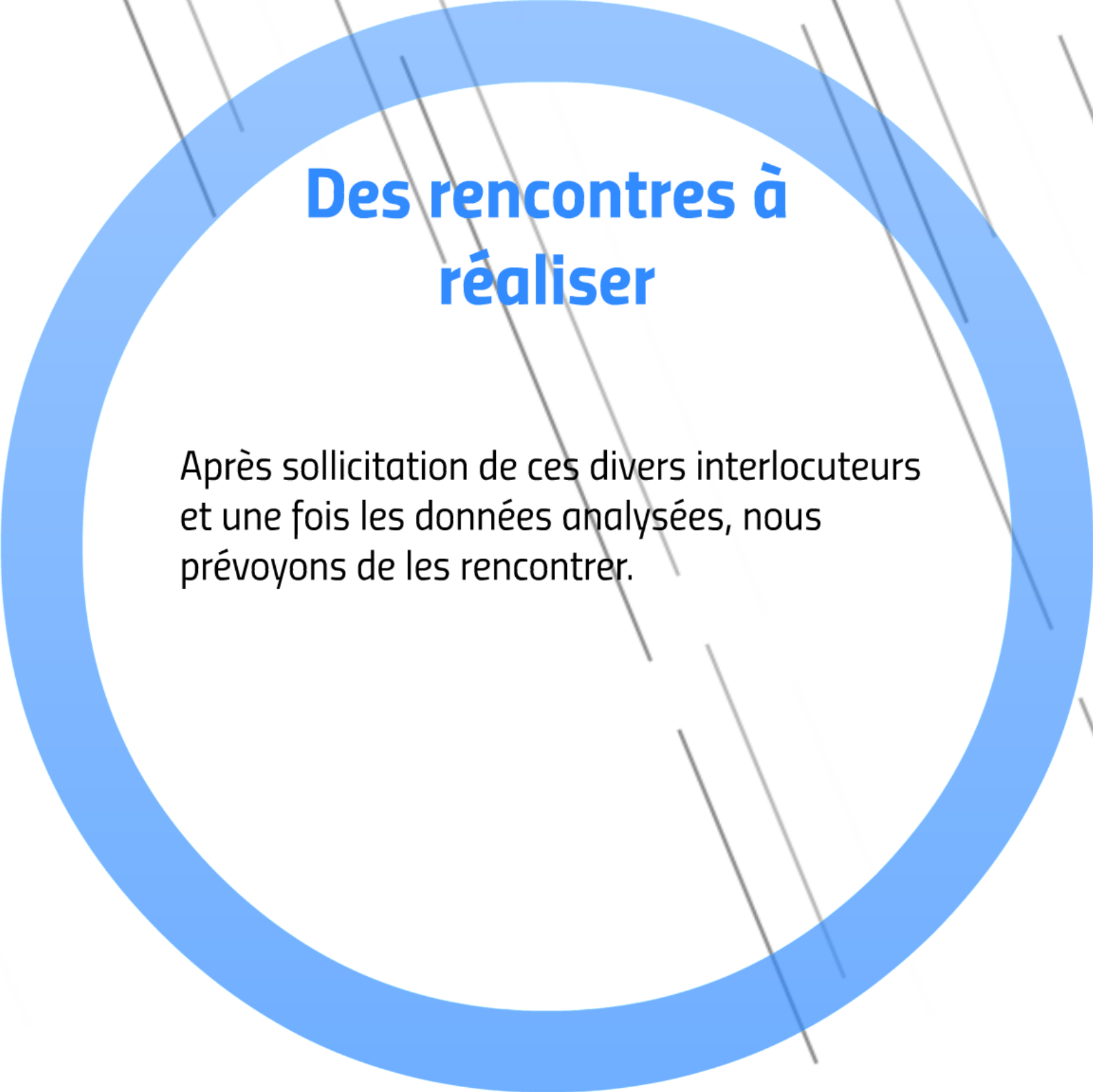
Des données manquantes

Après les visites, au moment de l'analyse des données, des précisions ou documents complémentaires ont été demandées aux collectivités.

Toutes n'ont pas répondu.

Une relance peut être faite.

Des données peuvent être collectées par d'autres biais (Délégués, Police de l'Eau, ARS, Trésorerie, Préfecture, MAGE, SATEP).



Des rencontres à réaliser

Après sollicitation de ces divers interlocuteurs et une fois les données analysées, nous prévoyons de les rencontrer.

Diagnostic et définition des futurs services

Définir quels services vous souhaitez pour vos abonnés

Quelle gestion patrimoniale, quelle qualité d'exploitation, quelle qualité de l'eau fournie, quel niveau d'interruptions de services, quel niveau de communication avec les usagers ...

Quel mode de gestion.

De même en assainissement.

Diagnostic

Définir où se situe chaque service par rapport à cet objectif.

Définir les tâches complémentaires à réaliser, les moyens humains et matériels à mettre en œuvre, les investissements licencés retenus y compris les besoins en études complémentaires.

Définir quel devrait être le prix de l'eau pour chaque service pour atteindre ce niveau de service.

Scénarios de prise de compétences

Seront envisagés plusieurs délais de prise de chaque compétence et plusieurs mode de gestion.

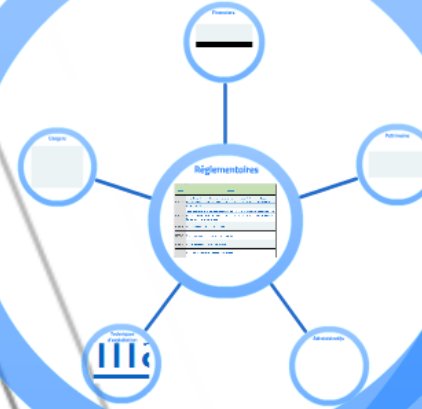
Nous étudierons l'impact financier, technique, juridique et organisationnel.

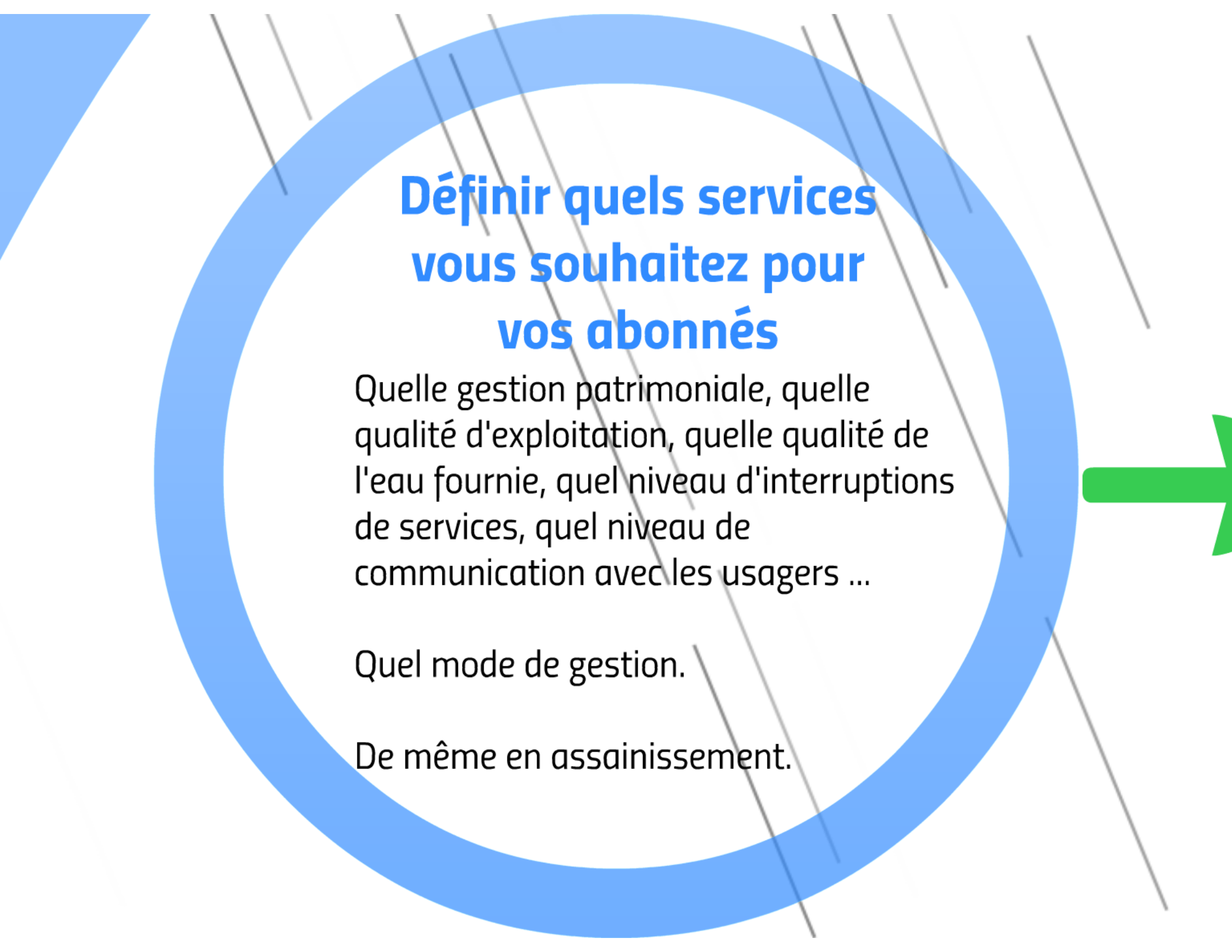
En tenant compte du contexte particulier actuel (de la CC et du cadre réglementaire).

Assainissement



Eau potable



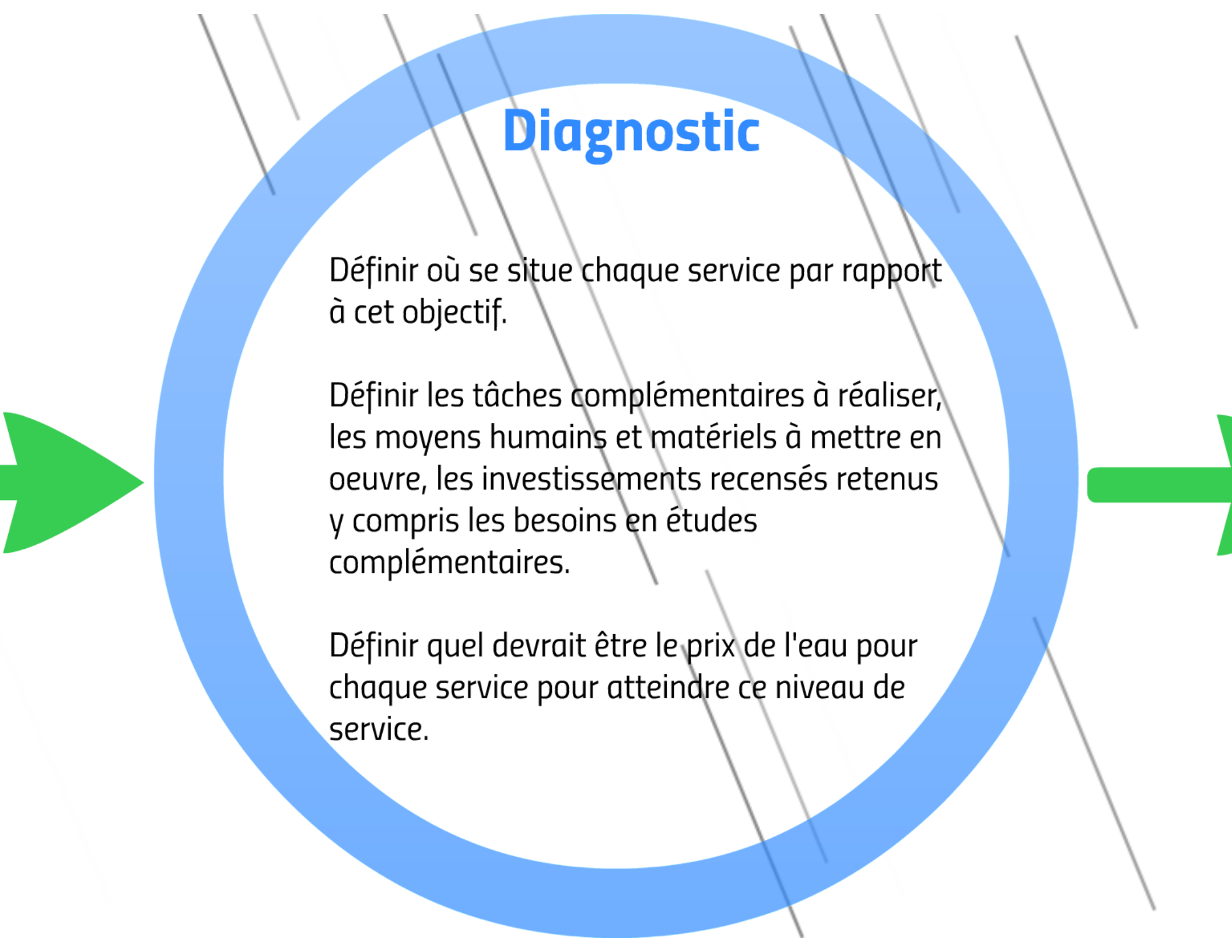


Définir quels services vous souhaitez pour vos abonnés

Quelle gestion patrimoniale, quelle
qualité d'exploitation, quelle qualité de
l'eau fournie, quel niveau d'interruptions
de services, quel niveau de
communication avec les usagers ...

Quel mode de gestion.

De même en assainissement.

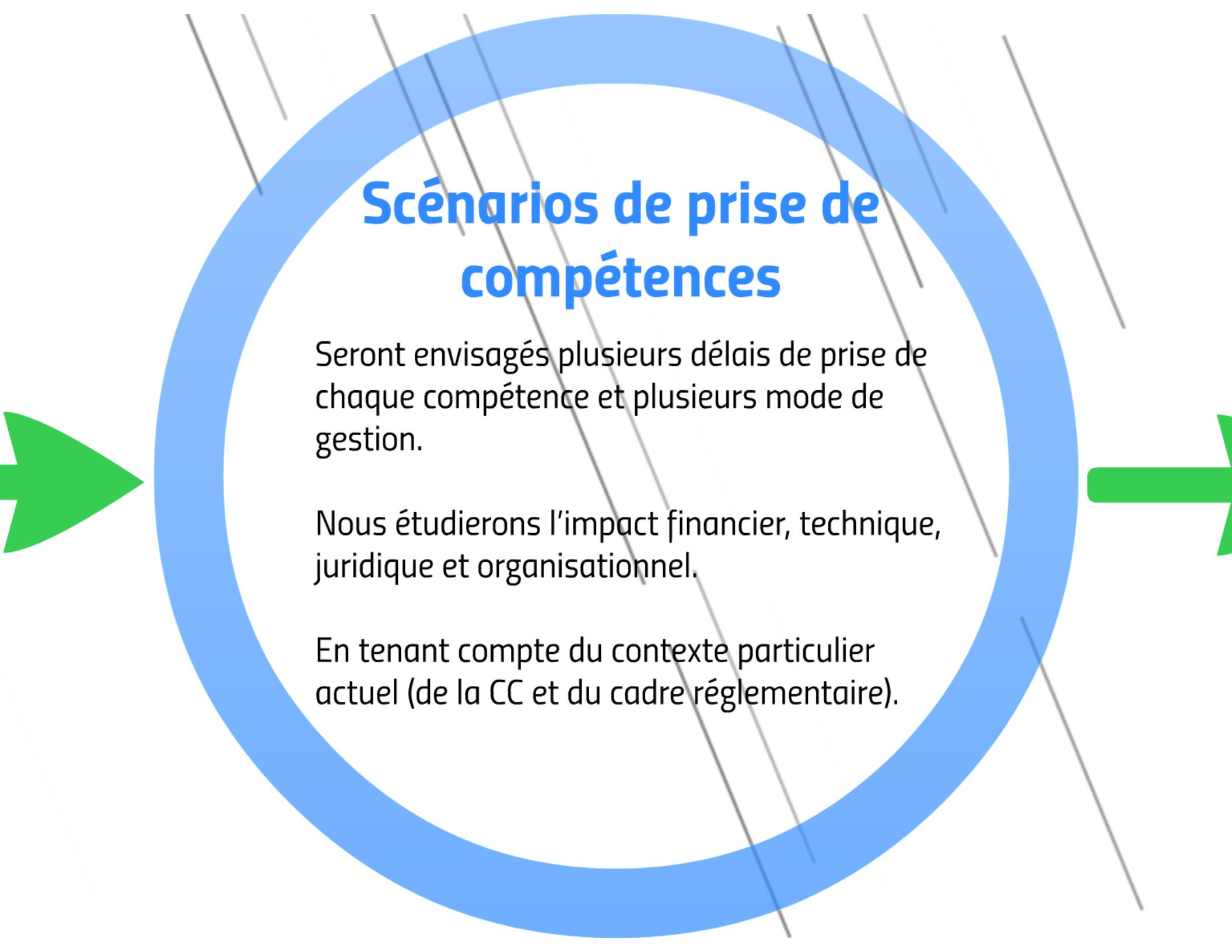


Diagnostic

Définir où se situe chaque service par rapport à cet objectif.

Définir les tâches complémentaires à réaliser, les moyens humains et matériels à mettre en oeuvre, les investissements recensés retenus y compris les besoins en études complémentaires.

Définir quel devrait être le prix de l'eau pour chaque service pour atteindre ce niveau de service.



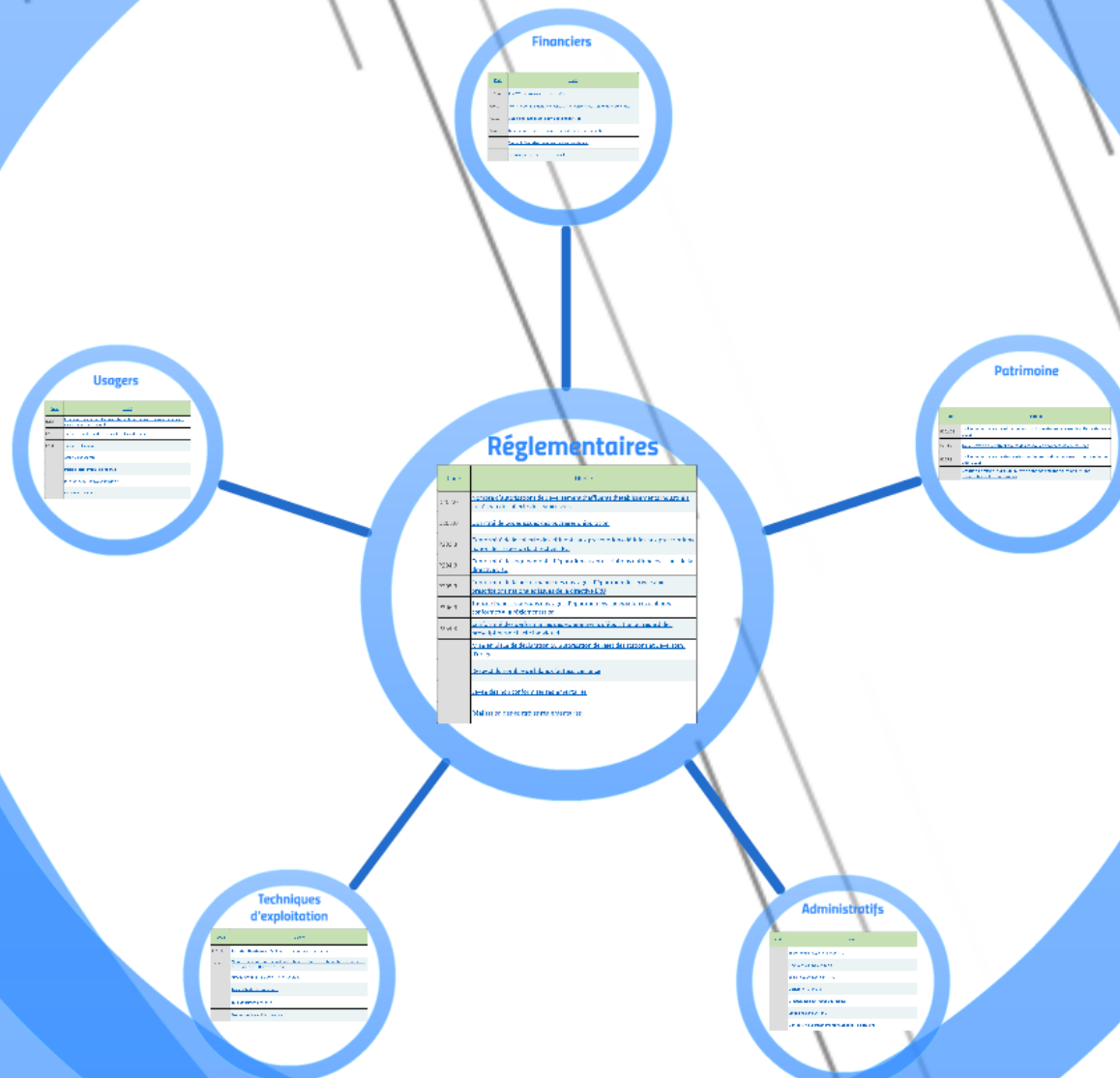
Scénarios de prise de compétences

Seront envisagés plusieurs délais de prise de chaque compétence et plusieurs mode de gestion.

Nous étudierons l'impact financier, technique, juridique et organisationnel.

En tenant compte du contexte particulier actuel (de la CC et du cadre réglementaire).

Assainissement



Réglementaires

<u>Code</u>	<u>Libellé</u>
D202.0	<u>Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées</u>
D203.0	<u>Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</u>
P203.3	<u>Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</u>
P204.3	<u>Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</u>
P205.3	<u>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</u>
P206.3	<u>Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation</u>
P254.3	<u>Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel</u>
	<u>Mise en place de déclaration ou autorisation de rejet des stations et déversoirs d'orage</u>
	<u>Respect du nombre de bilans d'autosurveillance</u>
	<u>Levée des non conformités réglementaires</u>
	<u>Réalisation des contrôles réglementaires</u>

Financiers

<u>Code</u>	<u>Libellé</u>
D204.0	<u>Prix TTC du service au m³ pour 120 m³</u>
P207.0	<u>Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité</u>
P256.2	<u>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</u>
P257.0	<u>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</u>
	<u>Montant d'amortissement par habitant par abonné</u>
	<u>La dette par habitant ou par abonné</u>

Patrimoine

<u>Code</u>	<u>Libellé</u>
P202.2B	<u>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</u>
P253.2	<u>Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées</u>
P255.3	<u>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</u>
	<u>Création et mise à jour d'un SIG avec données patrimoniales et suivi des interventions et des anomalies</u>

Administratifs

<u>Code</u>	<u>Libellé</u>
	<u>Existence d'un règlement de service</u>
	<u>Rédaction annuelle du RPQS</u>
	<u>Saisies des données sur SISPEA</u>
	<u>Déclaration à l'INERIS</u>
	<u>Création des enveloppes des réseaux</u>
	<u>Emissions d'avis DT - DICT</u>
	<u>Vérification des branchements neufs ou lors de cessions</u>

Techniques d'exploitation

<u>Code</u>	<u>Libellé</u>
P251.1	<u>Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers</u>
P252.2	<u>Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau</u>
	<u>Fréquence minimale de visite des ouvrages</u>
	<u>Traçabilité des interventions</u>
	<u>Taux de curage préventif</u>
	<u>Fréquence de suivi des réseaux</u>

Usagers

<u>Code</u>	<u>Libellé</u>
D201.0	<u>Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</u>
P201.1	<u>Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</u>
P258.1	<u>Taux de réclamations</u>
	<u>Accueils des usagers</u>
	<u>Délais d'intervention / de réponse</u>
	<u>Différentes possibilités de paiement</u>
	<u>Paiements fractionnés</u>

The diagram illustrates the structure of the drinking water sector, centered around a large blue circle labeled "Eau potable". This central circle is connected to five smaller circles, each representing a different aspect of the sector:

- Financiers**: A circle containing a table with financial data.
- Patrimoine**: A circle containing a table with asset-related data.
- Administratifs**: A circle containing a table with administrative data.
- Techniques d'exploitation**: A circle containing a table with technical data.
- Usagers**: A circle containing a table with user-related data.

Each of these five circles is also connected to a central circle labeled "Règlementaires", which contains a table with regulatory information. The entire diagram is set against a background of blue and white diagonal stripes.



Réglementaires

<u>Code</u>	<u>Libellé</u>
P101.1	<u>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie</u>
P102.1	<u>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques</u>
P104.3	<u>Rendement du réseau de distribution</u>
P105.3	<u>Indice linéaire des volumes non comptés</u>
P106.3	<u>Indice linéaire de pertes en réseau</u>
	<u>Réalisation des contrôles réglementaires</u>

Financiers

<u>Code</u>	<u>Libellé</u>
D102.0	<u>Prix TTC du service au m³ pour 120 m³</u>
P109.0	<u>Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité</u>
P153.2	<u>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</u>
P154.0	<u>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</u>
	<u>Montant d'amortissement par habitant par abonné</u>
	<u>La dette par habitant ou par abonné</u>

Patrimoine

<u>Code</u>	<u>Libellé</u>
P103.2B	<u>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</u>
P107.2	<u>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</u>
P108.3	<u>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</u>
	<u>Création et mise à jour d'un SIG avec données patrimoniales et suivi des interventions et des anomalies</u>

Administratifs

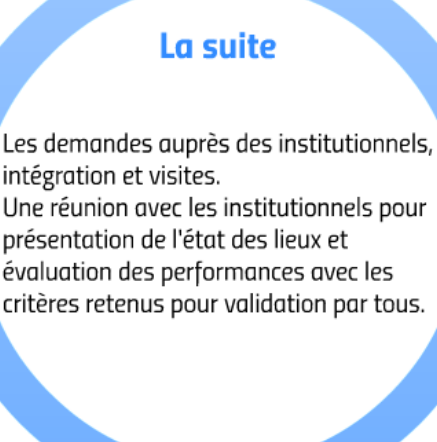
<u>Code</u>	<u>Libellé</u>
	<u>Existence d'un règlement de service</u>
	<u>Rédaction annuelle du RPQS</u>
	<u>Saisies des données sur SISPEA</u>
	<u>Déclaration à l'INERIS</u>
	<u>Création des enveloppes des réseaux</u>
	<u>Emissions d'avis DT - DICT</u>
	<u>Existence d'un schéma de distribution</u>

Techniques d'exploitation

<u>Code</u>	<u>Libellé</u>
P151.1	<u>Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées</u>
	<u>Fréquence minimale de visite des ouvrages</u>
	<u>Traçabilité des interventions</u>
	<u>Fréquence de nettoyage des réservoirs</u>
	<u>Réalisation de tests qualité en autosurveillance</u>
	<u>Réalisation de vérification de ventouses, régulateurs de pression</u>
	<u>Réalisation d'entretien électromécanique</u>

Usagers

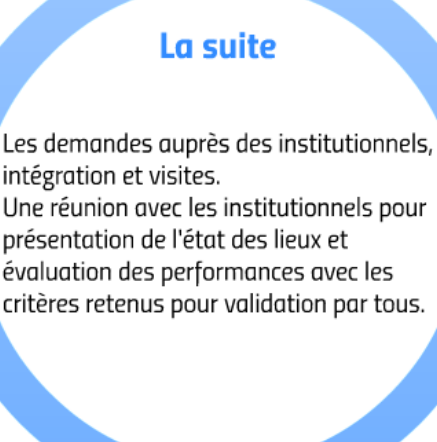
<u>Code</u>	<u>Libellé</u>
D101.0	<u>Estimation du nombre d'habitants desservis</u>
D151.0	<u>Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service</u>
P152.1	<u>Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</u>
P155.1	<u>Taux de réclamations</u>
	<u>Accueils des usagers</u>
	<u>Délais d'intervention / de réponse</u>
	<u>Différentes possibilités de paiement</u>
	<u>Paielements fractionnés</u>

[illegible]

La suite

Les demandes auprès des institutionnels, intégration et visites.

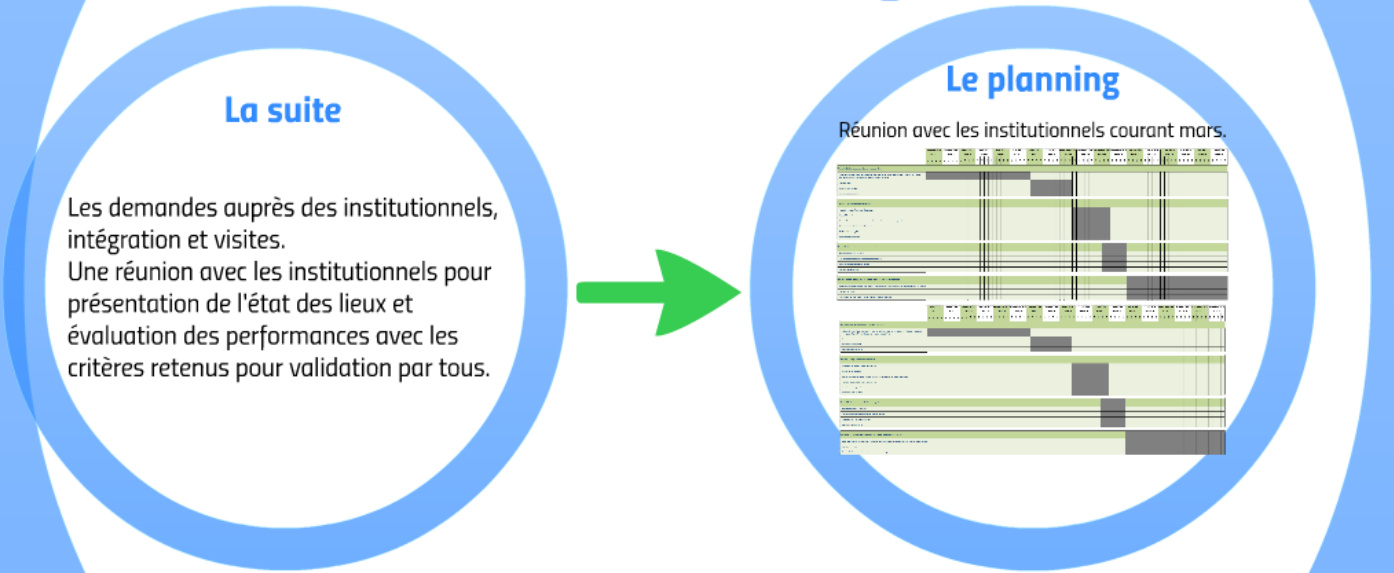
Une réunion avec les institutionnels pour présentation de l'état des lieux et évaluation des performances avec les critères retenus pour validation par tous.



La suite

Les demandes auprès des institutionnels, intégration et visites.

Une réunion avec les institutionnels pour présentation de l'état des lieux et évaluation des performances avec les critères retenus pour validation par tous.



Le planning

Réunion avec les institutionnels courant mars.

The Gantt chart displays a project schedule from January to March. It is organized into four main phases, each with multiple tasks and sub-tasks. The tasks are represented by horizontal bars of different colors (green, grey, yellow) indicating their status. The chart shows a progression of work over time, with various milestones and deadlines marked. The first phase, 'Phase 1: Analyse et diagnostic', runs from January to mid-February. The second phase, 'Phase 2: Conception et développement', runs from mid-February to mid-March. The third phase, 'Phase 3: Mise en œuvre et suivi', runs from mid-March to the end of March. The fourth phase, 'Phase 4: Évaluation et suivi', runs from the end of March to the end of April. The chart also includes a legend for task status and a summary of the project timeline.

Le planning

Réunion avec les institutionnels courant mars.

The Gantt chart displays a project schedule from January to March. It is organized into four main phases, each with multiple tasks and sub-tasks. The tasks are represented by horizontal bars of different colors (green, grey, yellow) indicating their status. The chart shows a progression of work over time, with various milestones and deadlines marked. The first phase, 'Phase 1: Analyse et diagnostic', runs from January to mid-February. The second phase, 'Phase 2: Conception et développement', runs from mid-February to mid-March. The third phase, 'Phase 3: Mise en œuvre et suivi', runs from mid-March to the end of March. The fourth phase, 'Phase 4: Évaluation et suivi', runs from the end of March to the end of April. The chart also includes a legend for task status and a summary of the project timeline.



La suite

Les demandes auprès des institutionnels, intégration et visites.

Une réunion avec les institutionnels pour présentation de l'état des lieux et évaluation des performances avec les critères retenus pour validation par tous.



